L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1489 - VENDREDI 17 AOÛT 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

PORTES OUVERTES
ELEVAGE BOVINS CHAROLAIS

Laëtitia et Benoit LAMARRE



Creusevaux
71540 RECLESNE
(à 15 min d'Autun)

Vendredi 31 Août et
Samedi 1er Septembre 2018

Vidéo de l'élevage
avec un aperçu des reproducteurs
disponibles à la vente sur les sites

Benoit Lamarre ou Simongenetic.com

Catalogue sur demande :
06.86.77.59.38 ou
benoitlamarre@orange.fr

PHILICOT



LA CAMPAGNE AU RÉGIME SEC

Les quelques pluies d'orages éparses et la baisse des températures ne suffisent pas encore à compenser les manques d'un été placé sous le signe de la canicule et de la sécheresse. Les prairies paillassons manquent d'eau, les bêtes aussi ; la messe est dite pour le maïs fourrage en beaucoup d'endroits, les cultures d'automne font grise mine et les semis (SIE comprises) auraient bien besoin d'une petite danse de la pluie salvatrice... Eleveurs comme producteurs de grandes cultures sont dans l'expectative et les responsables professionnels, dans les départements comme au plan régional, tirent la sonnette d'alarme auprès des services de l'État. *P. 6 et 8*

Côte d'Or

› Moissons

L'heure du bilan



Nièvre

› Corbigny

Quel avenir pour l'abattoir ?



Yonne

› Canicule

Des vaches au frais !



G. BUCHEZ

Secteurs :
Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

Gamme RAFAL
8 modèles
de 10 à 21,5 m³

Maitrisez votre tonnage/ha



Boitier X Control pour contrôler
• la densité de produit,
• le dosage/ha
• et la largeur d'épandage



sodimac

VOTRE ASSUREUR AGRICOLE
PROCHE DE CHEZ VOUS !

Tarifs compétitifs - Disponibilité importante
Suivi et proximité

Julien LOMBAERT
1 avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
Tél.: 03.80.91.19.15
Fax : 03.80.91.06.95
Mail : chatillon-theatre@gan.fr
Orias n°14 007 262

gan ASSURANCES

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Moissons: L'heure du bilan
05 • Viticulture: Mieux gérer les effluents phytosanitaires
06 • Canicule et sécheresse: Un été en moins, moins, moins… Du stress en plus, plus, plus…

Nièvre

07 • Élevage: Corbigny : Quel avenir pour l'abattoir ?
08 • PAC: Le casse-tête des SIE

Yonne

09 • Canicule: Des vaches au frais !
10 • Accueil à la ferme: À la découverte des fermes pédagogiques de l'Yonne

France-Monde

11 • Marchés agricoles mondiaux: L'ex-empire du milieu à la barre

Filières

12 • Céréales Des sols aux biocontrôle
13 • Élevage charolais: Finition à l'herbe, rien qu'à l'herbe !

Infos Services

14-16 • Annonces légales
17 • Vie quotidienne
18 • Paroles de jeunes
19 • La P'tite graine

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Canicule

Les conditions de transports d'animaux vivants en cas de fortes chaleurs

En période de canicule, et comme tout au long de l'année, le transport d'animaux vivants est strictement réglementé en France, et en Europe. Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a publié une note pour rappeler ces règles : *« qu'en période de canicule, comme à toute autre période de l'année le transport d'animaux vivants est strictement réglementé »*. Il est ainsi soumis à l'article 3 du règlement CE 1/2005 qui stipule que *« nul ne transporte ou ne fait transporter des animaux dans des conditions telles qu'ils risquent d'être blessés ou de subir des souffrances inutiles »*.

Le Règlement européen CE 1/2005 encadre tout transport d'animaux vivants dans les pays membres de l'Union européenne. En vigueur depuis le 5 janvier 2007, ce règlement renforce les mesures de surveillance, d'autorisation et de contrôle. Il prévoit également des règles plus strictes pour les transports de longue durée et définit des normes supplémentaires de conformité pour les véhicules. Ainsi, *« les animaux doivent être protégés en permanence des intempéries, des rayons du soleil, de la chaleur ou du froid. Ils ne doivent pas être transportés en cas de températures extrêmes pouvant générer des souffrances évitables »*. De plus, d'après ce règlement, les convoyeurs d'animaux doivent, en cas de contrôle, *« être en mesure de présenter une série de documents indispensables pour le transport sur route d'animaux vivants »*.

Pour les voyages de longue durée une réglementation particulière s'applique : *« les animaux doivent bénéficier de périodes de repos, être abreuvés et nourris à intervalles réguliers. Selon le moment du voyage, la pause et les soins sont prévus dans le camion à l'arrêt lors de la phase de déplacement ou après déchargement dans un poste de contrôle agréé »*.

PRI info

Côte-d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez-vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole SIMON et Sylvie SIMONIN (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 99.

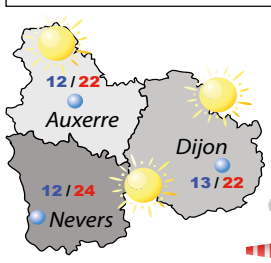
Yonne Le Point Info Transmission Association : préparer son projet de cessation - transmission
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc ABONNET - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 17 Août

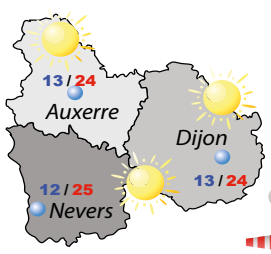


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce pour ce vendredi.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 20 à 23°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Hyacinthe
Soleil : 06h48 - 21h03
Lune : 13h56 - N.C.

Samedi 18 Août

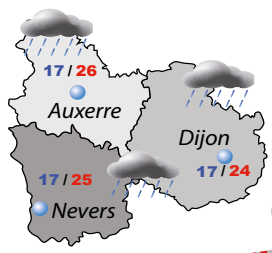


Agréable
Un ciel clair et un soleil généreux s'annonce pour ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 23 à 25°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Hélène
Soleil : 06h49 - 21h01
Lune : 15h02 - 00h24

Dimanche 19 Août



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux est attendu pour cette journée dominicale.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Jean-Eudes
Soleil : 06h50 - 20h59
Lune : 16h05 - 00h54

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Août au Mercredi 15 Août
Un temps ensoleillé pour lundi et mardi. Le ciel sera couvert ce mercredi.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 32 à 34°C

Du Jeudi 16 Août au Dimanche 19 Août
Quelques nuages pour jeudi et vendredi. Des précipitations orageuses sont attendues pour ce week-end.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 32 à 34°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Comptes de l'agriculture

2017, année de rattrapage

Après une année 2016 historiquement mauvaise, le résultat des exploitations agricoles françaises progresse en 2017, selon les chiffres présentés par l'Insee début juillet. La valeur ajoutée brute (subventions comprises) par actif progresse de 8,6 %. Mais elle se répartit inégalement entre les régions. Les syndicats dénoncent des chiffres en trompe-l'oeil, masquant une dégradation tendancielle sur la dernière décennie.



Photo: Réussir

Le poste qui permet le plus à la facture des agriculteurs de s'alléger est celui des achats d'engrais

Comme attendu après une année 2016 catastrophique, le résultat de la branche agricole est reparti à la hausse en 2017, grâce à une hausse de valeur de la production et une baisse des consommations intermédiaires. C'est le principal enseignement à tirer des résultats de la Ferme France présentés par l'Insee à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation le 5 juillet.

Ainsi, la valeur ajoutée brute (subventions incluses) de la Ferme France progresse de 7,5 % en 2017 en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Divisé par le nombre d'actifs, ce taux monte à 8,6 %, du fait de la baisse de la population agricole. Au vu de la dégradation généralisée des résultats en 2016, cette amélioration tient plus d'un rattrapage que d'une réelle embellie pour l'agriculture française.

Rebond du chiffre d'affaires

La valeur de la production agricole, que l'on peut comparer au chiffre d'affaires d'une entreprise, se redresse de 3,2 % en 2017 à 71,8 milliards d'euros. Mais le niveau de 2015 n'est toujours pas retrouvé, après le repli de 2016.

À noter que la hausse de ce chiffre d'affaires n'a pas la même explication dans toutes les filières : elle tient à de meilleurs volumes dans les productions végétales, et est due aux prix dans les productions animales.

Dans le détail : en filières animales, les volumes de production sont en léger repli (- 1 %), le prix des produits animaux en forte hausse (+ 6,8 %) pour aboutir à un chiffre d'affaires en progression de 5,7 %. Dans les filières végétales, ce sont les volumes qui sont en hausse (+6,3 %), tandis que les prix continuent de diminuer (- 4,1 %), si bien que le chiffre d'affaires progresse de 1,9 %.

Retournement en céréales, fruits et légumes en berne

Après une année 2016 extrêmement chaotique pour les céréales, le rétablissement des volumes (+25 %) permet une très nette progression du chiffre d'affaires (+ 22,4 %) et ce malgré des prix qui continuent d'être orientée à la baisse (-2,1 %). Ainsi, alors qu'en 2016, les céréales avaient le plus contribué à la baisse de la production agricole en valeur, ce sont, en 2017, les premiers contributeurs de la croissance de la production agricole (+ 1,7 milliard d'euros pour une hausse totale de 2,2 milliards d'euros).

Dans le secteur des fruits et légumes, c'est surtout la baisse des prix qui entraîne une diminution du chiffre d'affaires. Par exemple, la pomme de terre a vu ses volumes augmenter mais les bonnes récoltes ont très fortement pesé sur les cours qui diminuent de plus de 30 %. Pour les autres légumes, les prix sont aussi nettement orientés à la baisse, à l'exception de la laitue. De plus, les volumes sont en léger recul (- 1 %), et plus particulièrement pour les tomates, carottes, courgettes endives et laitues. Coté fruits, après de mauvaises récoltes en 2016, la production se rétablit, tirée par les bons résultats des filières abricot et cerise.

Une situation de l'élevage contrastée

Après trois années consécutives de baisse des prix et malgré une décrue des volumes produits, le chiffre d'affaires des éleveurs de bétail augmente en 2017 (+ 2,1 %) grâce à un redressement des prix (+ 3,6 %). Ces bons chiffres masquent des réalités contrastées selon les filières. En effet, c'est la production porcine qui tire le mieux son épingle du jeu en 2017 avec une augmentation de 6,6 % des prix qui conduit à une hausse de 7,2 % de son chiffre d'affaires.

> « Cette amélioration tient plus d'un rattrapage que d'une réelle embellie pour l'agriculture française »

Toutefois, le regain de la demande chinoise qui avait permis ce rebond, s'essouffle quelque peu sur le second semestre. Quant à la production de gros bovins, elle diminue en volume (-3 %) après n'avoir cessé de progresser du fait de l'afflux de vaches de réformes causé par la crise du secteur laitier. Mais la revalorisation des prix permet au chiffre d'affaires des éleveurs de gros bovins de progresser légèrement (+ 0,4 %).

Rattrapage laitier limité

Après deux années de crises, le prix du lait renoue avec la hausse (+ 11,1 %) grâce à une demande dynamique et une baisse de la production mondiale. Toutefois, les niveaux de prix élevés de 2014 ne sont toujours pas retrouvés. Côté volumes, ils sont en légère progression au niveau français et finalement le chiffre d'affaires des producteurs laitiers augmente de 11,9 %.

Le chiffre d'affaires de la ferme France illustre la *« situation des marchés mais ne permet pas de conclure en termes de revenu »*, explique Didier Caraes, économiste pour les Chambres d'agriculture. Pour cela, il convient d'analyser le poids des consommations intermédiaires de la branche agricole mais aussi les subventions pour obtenir un indicateur plus proche du résultat de l'agriculture.

Coût des intrants et subventions orientés à la baisse

Les consommations intermédiaires (aliments, intrants, énergie...) sont la seconde explication de l'amélioration du résultat de la branche agricole. Elles sont *« toutes orientées à la baisse »*, indique Didier Caraes, à l'exception de l'énergie. En effet, la légère reprise en volumes des intrants (+0,3 %) est aisément contrebalancée par des prix qui continuent de se déprécier (-2,1 %). Le poste qui permet le plus à la facture des agriculteurs de s'alléger est celui des achats d'engrais (- 17,3 % en valeur). En effet, les achats d'engrais ont nettement diminué du fait des mauvaises récoltes de 2016.

Les subventions d'exploitations sont globalement en légère baisse (-1,5 %) à 8 milliards d'euros (voir article dans ce dossier). Ainsi, en tenant compte de l'investissement et l'amortissement mais aussi de l'ensemble des charges (salaires et cotisations, intérêts, charges locatives), le résultat net de la branche agricole augmente de 25,4 % par actif non-salarié — un indicateur beaucoup plus variable que le résultat brut (+8,6 %) mentionné au début de l'article.

En 2015, ce résultat net avait progressé de 10,1 % puis diminué de 21,5 % en 2016.

Plan Biodiversité :

150 millions d'euros pour rémunérer les services rendus par les agriculteurs

Une enveloppe de 600 millions d'euros a été annoncée pour le plan biodiversité du ministère de la Transition écologique, dont 150 millions d'ici 2021, destinés à rémunérer les services *« rendus à la nature »* par les agriculteurs.

Le ministre de la Transition écologique a dévoilé le 4 juillet un plan biodiversité de 600 millions d'euros, qui comprend un volet agricole. À l'inverse des discussions à l'Assemblée nationale, il est moins question de brandir le bâton réglementaire que la carotte budgétaire. *« Nous voulons rémunérer les agriculteurs pour le service qu'ils rendent à la nature,* déclare Édouard Philippe. *La préservation des prairies et des zones humides, la plantation de haies dans les grandes plaines, la couverture des sols, la restauration des, sont autant de zones refuges pour la biodiversité, qui sont essentielles pour restaurer les populations d'insectes et d'oiseaux dans nos campagnes ».*

Un budget de 150 millions sera dédié aux *« services rendus à la nature »* d'ici 2021.

Ces millions d'euros, d'où viennent-ils ? Nicolas Hulot précise que l'enveloppe doit garantir 50 millions par an pendant quatre ans, ce grâce aux Agences de l'eau. Il insiste sur le fait qu'*« il y a des priorités sur lesquelles il est possible de lever le pied, car elles n'en sont plus ».*

L'autre mesure phare du plan qui n'est pas sans incidence sur la profession agricole : un objectif *« zéro artificialisation net »* des sols.

Le ministère veut compenser les surfaces grignotées par le béton en *« désartificialisant »* celles laissées à l'abandon, ou friches. *« Nous cherchons les outils qui permettront de freiner la gourmandise pas toujours justifiée de la consommation de terres agricoles»*,explique Nicolas Hulot, qui souhaite créer des incitations pour apprendre à « désartificialiser ».

Moissons

L'heure du bilan

La Chambre d'agriculture et la FDSEA dressent un bilan mitigé de la campagne.

2018, année moyenne. La synthèse des résultats présentés à Bretenière ont révélé de bonnes et moins bonnes surprises. Après avoir livré de bons résultats en 2017, le colza redevient clairement le maillon faible cette année. Les autres grandes cultures, boostées par des prix en hausse, sont beaucoup mieux loties, mais de très fortes disparités ne permettent pas d'en dresser un bilan positif pour autant. *«Il s'agit bien d'une petite récolte en colza»*, indique Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, *«quelques zones ont même été très affectées par la problématique conjuguée du froid et des insectes, notamment sur le plateau, avec des moyennes d'exploitations parfois inférieures à 20 q/ha. En céréales, nous avons globalement peu d'écarts entre la plaine et plateau, c'est souvent le cas après un printemps humide. Une très forte hétérogénéité est constatée à l'intérieur d'une même zone, je pense notamment à la plaine avec des résultats tantôt très bons dans les terres les plus saines, tantôt très mauvais dans les sols les plus hydromorphes»*. La qualité de la moisson, elle, est globalement au rendez-vous à l'échelle départementale, même si des résultats très hétérogènes sont là aussi à déplorer. *«La qualité des céréales faisait défaut depuis plusieurs années. Nous avons bien redressé la barre, même si, au cas par cas, certains problèmes peuvent être rencontrés avec de faibles calibrages en orges dans les terres hydromorphes, ou bien des blés déclassés faute à des faibles PS dans ce même type de terres. N'oublions pas non plus les conséquences parfois importantes de la fusariose dans les blés avec précédents maïs»* poursuit Vincent Lavier.

Aurélien Genest

En chiffres



Élus et techniciens d'OPA, réunis fin juillet à la maison de l'agriculture.

L'enquête moissons de la Chambre d'agriculture approchait les 8 000 ha à la date du 30 juillet. En orges d'hiver (retour de 117 parcelles), la plaine enregistrait un rendement de 64,5 q/ha (calibrage 79, protéines 10,2 et PS 64). Le plateau affichait quant à lui 62,9 q/ha (calibrage 85), (protéines 10,7, PS 64). En colza (126 parcelles à l'étude), le rendement de la plaine s'élevait à 29,6 q/ha, celui du plateau n'étant que de 28q/ha. Pour le blé (144 parcelles), 68,1 q/ha étaient recensés en plaine (protéines 12, PS 77). Le plateau réalisait un meilleur score (71,5 q/ha), pour les mêmes critère qualitatifs. L'orge de printemps (24 parcelles) était également à l'avantage du plateau (62,8 q/ha, protéines 9,4, calibrage 90) devant la zone plaine (55,7 q/ha, protéines 9,8, calibrage 89). D'autres cultures étaient mentionnées, avec des échantillons moins représentatifs : pois d'hiver (33,9q /ha sur 10 parcelles), pois de printemps (41,6q/ha sur 15 parcelles), lentilles (23,9 q/ha dans deux parcelles), moutarde (12 parcelles, 9,5 q/ha en sol superficiel, 17,1 q/ha en sol moyen et 15q/ha en sols profonds).



Intervention de Jacques de Loisy
«Pas sortis d'affaire»

Jacques de Loisy, président de la commission *«productions végétales»* de la FDSEA de Côte-d'Or, s'est réjoui de la tenue de ce rendez-vous, qui réunit chaque année la FDSEA, les JA, la Chambre d'agriculture, les organismes stockeurs et les instituts techniques autour de sujets communs à tous les agriculteurs. Pour ce bilan de campagne, le responsable côte-d'orien ne laisse place à aucune euphorie : *«La campagne est seulement moyenne, elle est même médiocre dans certains secteurs et certaines productions. La situation du colza est d'ailleurs très préoccupante. Le temps sec qui perdure ne va pas arranger les récoltes d'automne.... L'embellie actuelle des cours des céréales est la bienvenue, il serait intéressant d'approcher enfin nos coûts de production. Une chose est sûre, il faudra plusieurs campagnes pour résorber les trous accumulés depuis des années dans nos trésoreries. Nous ne sommes donc pas sortis d'affaire. Cette embellie des cours va t-elle durer ? Tout le monde l'espère, mais il faut rester très prudent et se méfier des bulles spéculatives des marchés sinon, le retour à la réalité pourrait être douloureux»*. Cette réunion a été l'occasion d'aborder plusieurs sujets d'actualité avec notamment le brûlage des chaumes et la gestion de l'eau, comme l'indique Jacques de Loisy : *«le brûlage des chaumes, à ne pas confondre avec celui de la paille, apporterait bien des avantages au exploitants et permettrait d'assainir les parcelles de céréales. Certains départements obtiennent des dérogations : nous souhaiterions que notre administration locale en fasse autant et se penche sérieusement sur le dossier. Concernant le temps sec qui perdure actuellement, il nous inquiète de plus en plus... La FDSEA de Côte-d'Or s'interroge notamment sur l'absence de réaction des politiques et de l'administration sur certains dossiers comme celui de la gestion de l'eau. L'exemple le plus frappant concerne sans doute le val de Saône, qui inonde deux années sur trois depuis plusieurs campagnes. Il n'est toujours pas possible de mettre en place des retenues d'eau hivernales, aucun responsable politique n'a encore eu le courage de prendre ce dossier à bras-le-corps ! Le sujet est pourtant fondamental pour l'agriculture, mais aussi pour les écosystèmes, la faune sauvage et l'écologie en général. L'accès à l'eau est souvent la condition pour pouvoir cultiver des productions à haute valeur ajoutée. Nous accumulons un retard considérable en la matière. Tout cela n'est pas bon du tout pour notre agriculture, pour l'économie locale, l'emploi et les écosystèmes. À force de tout restreindre, on ne gère plus que des pénuries et nous allons droit dans le mur»*.

En images : fête des moissons avec Agri demain et Demain en main

Jacques de Loisy, à Hauteville-lès-Dijon, et Emmanuel Raillard, à Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, ont récemment participé à la fête des moissons organisée par les associations Agridemain et Demain en Main. En invitant tous ceux qui côtoient de près ou de loin les agriculteurs le temps d'une rencontre simple et conviviale, cet événement mené au niveau national montre au grand public que le monde paysan n'est pas replié sur lui-même et qu'il est en prise avec le monde qui l'entoure. Une troisième et dernière fête des moissons en Côte-d'Or se déroulera samedi 18 août, à partir de 18 heures, chez Dominique Bayen à Nod-sur-Seine.





Viticulture

Mieux gérer les effluents phytosanitaires

L'aire de lavage de Saint-Romain et Meloisey a été inaugurée le 17 juillet.



La structure, d'un montant proche de 300 000 euros HT, va bénéficier pour l'instant à une vingtaine d'adhérents.

L'environnement marque un nouveau point dans le département. Le onzième, en l'occurrence, avec cette onzième aire de lavage collectif en Côte-d'Or. La structure collective a été inaugurée en présence d'élus et d'Agnès Paquet, présidente du syndicat de l'aire de lavage de Saint-Romain et Meloisey accompagnée des membres du bureau de la structure. Cette dernière a retracé le «*long*» chemin parcouru depuis plusieurs années : «*Celui-ci fut parfois très compliqué, mais nous sommes tous très fiers aujourd'hui de voir l'aboutissement de ce projet. Il est indispensable que chacun, à son niveau, prenne soin du sol, de la qualité de l'eau et plus globalement, de notre planète*». Le projet, porté par les professionnels, a pu voir le jour grâce aux soutiens financiers des collectivités publiques (Feader et Agence de l'eau RMC) et à l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. «*La Chambre initie, encourage et porte les projets*», a d'ailleurs souligné Bernard Martenot, s'invitant à lister les nombreuses missions assurées par l'équipe du pôle viticole.

Plus de 500 adhérents

Plus de 50% des viticulteurs de la côte viticole et des hautes-côtes sont désormais adhérents d'une aire de lavage collective. «*Nous comptons aujourd'hui plus de 500 adhérents depuis la première réalisation de Meursault*», fait remarquer Benoît Bazerolle, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, «*l'aire de lavage de Marsannay-la-Côte, actuellement en travaux, sera opérationnelle au printemps prochain et permettra d'aller encore plus loin dans la gestion des effluents. Fin 2017, nous avons réuni tous les responsables d'aires de lavage pour dresser un bilan. La baisse de la pollution est certaine, c'est une grande satisfaction. Les structures collectives apportent également un plus grand confort de travail avec des équipements d'une grande qualité. L'extériorisation de l'activité de lavage est bénéfique en de nombreux points*».

AURÉLIEN GENEST

Simmental

Il est là, le meilleur taureau

Ses caractéristiques en imposent et font de lui, sur le papier, le meilleur taureau génomique français de la race Simmental. Nikos, né au Gaec Magnière en mars 2017, fait partie du nouveau catalogue de taureaux qui sera proposé d'ici quelques jours par Simmental France. C'est la quatrième fois que l'élevage de Chazeuil fournit un reproducteur à l'organisme de sélection. Actuellement à Fontaines en Saône-et-Loire, Nikos sera utilisé pour l'insémination, et plus particulièrement sur des génisses grâce à ses très bons index en facilité de naissance. L'assemblée générale de Simmental France, organisée fin juin à Chazeuil, a été l'occasion de découvrir les principales familles de vaches de l'exploitation, et notamment celle de Nikos. Didier Magnière et ses fils Cyril et Alexis ont présenté leur troupeau composé de 110 mères Simmental, pour une production approchant désormais le million de litres. Pour l'anecdote, un cinquième reproducteur de l'élevage, répondant au nom de Nounours, est d'ores et déjà sélectionné pour le catalogue de 2019-2020 !

AURÉLIEN GENEST



Nikos (Voco /Vlax /Barnum) possède un Isu de 167 avec une morphologie et une mamelle de 113 et des aplombs à 117.

Vendanges : C'est pour bientôt

La récolte des raisins commencera vraisemblablement fin août début septembre dans le département. À l'exception de parcelles grêlées où des dégâts de 20 à 80% sont à déplorer (notamment du nord de Nuits-Saint-Georges jusqu'à Corgoloin, les Hautes-Côtes avec Echevronne, Marey-lès-Fussey et Chaux), les vendanges devraient livrer un bon résultat pour la seconde année consécutive selon Benoît Bazerolle : «*Tout s'annonce plutôt bien. Nous avons réussi à globalement bien maîtriser le mildiou qui nous a donné beaucoup de fil à retordre cette année. Je pense que très peu de parcelles seront impactées le jour de la récolte. À l'exception des orages, la météo est très favorable. Les vignes ne manquent de rien avec la chaleur, la luminosité et l'eau dont elles disposent aujourd'hui. Espérons que cela continue ces prochains jours. Une belle récolte permettrait, avec celle de 2017, de combler les déficits des dernières années*»

▸ Agenda

Maïs ensilage : estimez votre date de récolte

Alysé invite les éleveurs laitiers à venir estimer la date de récolte de leurs ensilages de maïs. Deux rendez-vous en Côte-d'Or sont proposés vendredi 10 août : de 9h30 à 12h au Gaec Thevenot à Noiron-sur-Bèze puis de 14h30 à 17h au Gaec Develet Baudin Langel à Meulson. La date de récolte sera connue sur place à partir d'une analyse de matière sèche de pieds de maïs frais. Ces derniers devront être cueillis du matin si possible et coupés à 5 cm du sol. Pour un échantillon représentatif, il faudra quatre pieds consécutifs cueillis au delà des dix premières rangées. Renseignements : Ophélie Collard au 06 06 50 97 31.

17,18 et 19/08 - Fête du Charolais

Le comice agricole de Saulieu organise sa grande fête du Charolais les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 août à l'espace Jean-Bertin. Ces trois jours seront dédiés à l'élevage avec différents concours dans différentes espèces et races d'animaux. Un grand concours d'attelage de chevaux de trait est notamment au programme du dimanche. La soirée du samedi sera animée par DJ Petit-Seb, une petite restauration sera proposée.

31/08 - Concours national ovin

Le 31 août, le Hall de l'agriculture à Arnay-le-Duc accueille le concours national ovin. Avec concours et vente de reproducteurs mâles, exposition et vente d'agnelles et prime à l'achat par tirage au sort. Concours national toutes races. Renseignement au : 06 87 85 06 99/03 80 90 68 81.

01/09 - Soirée JA à Sombernon

Les Jeunes agriculteurs de Sombernon organisent une soirée mousse samedi 1er septembre à la salle polyvalente. La fête débutera à 20 heures, l'entrée sera de 5 euros. Une buvette et une restauration seront proposées au public. Renseignements au 06 58 99 10 60.





Canicule et sécheresse

Un été en moins, moins, moins… Du stress en plus, plus, plus…

Une nouvelle calamité s'est invitée cet été, alors que l'année climatique 2018 avait déjà produit un excès d'eau, un gel printanier inopiné et maintenant une canicule qui dégénère en sécheresse persistante et impacte les récoltes d'automne et les semis d'été. Face au stress des agriculteurs, éleveurs et producteurs de céréales, la FDSEA et les JA de Côte d'Or ont invité les représentants de l'administration et le Conseil départemental à procéder à un premier état des lieux sur deux exploitations en polyculture-élevage particulièrement impactées.


Au Gaec Du Charmoy, à Clomot, chez Michel et Dominique Boulmier

Alors que le potentiel des cultures encore sur pied (tournesol, maïs, soja…) est pour beaucoup compromis, la sécheresse persistante, le tarissement des sources et les difficultés d'implantation des SIE, inquiètent nombre d'exploitations en polyculture-élevage et impactent lourdement les trésoreries. Les dernières projections de Météo France à trois mois, ne laissent que peu d'espoir quant au retour à une situation normale et certains effets de la canicule et de la sécheresse conjuguées, semblent irréversibles, notamment en ce qui concerne l'utilisation des stocks d'hiver en foin et paille et les pertes de récoltes et de fourrages (pertes sur les maïs et seconde coupe inexistante sur les prairies).

Pas de retour à la «*normale*» à l'horizon

Cette situation alarmante pour les éleveurs, qu'ils soient allaitants ou laitiers, a amené la FDSEA 21 et les JA de Côte d'Or à inviter l'administration, les représentants de l'État et du Conseil départemental à constater de visu sur deux exploitations en polyculture-élevage, l'ampleur du problème. La problématique en cours nécessite de trouver des solutions de court terme, mais aussi des solutions plus durables sur le long terme. La Chambre d'agriculture 21 participait aussi à ce premier état des lieux. Chacun est conscient que les perturbations climatiques appellent une évolution des pratiques et limitent les espoirs de retrouver une situation «*normale*». Le printemps 2018 a permis ainsi une récolte de fourrage plus satisfaisante que les précédentes années, mais les exploitations doivent nourrir précocement et entamer les stocks d'hiver, alors que les précédentes années n'avaient pas permis de constituer des stocks tampons. Si cette sécheresse, comme le prévoit Météo France, persiste jusqu'à l'automne, la facture ne peut que s'alourdir.

Les pertes, sur des maïs très hétérogènes, sont déjà estimées en moyenne à 50 %. Conséquence immédiate de la sécheresse et du manque de fourrage en quantité et qualité, les producteurs laitiers estiment que leur production a déjà baissé de 15 % en moyenne. La facture d'eau pour abreuver les animaux s'alourdit aussi de jour en jour, à mesure que les sources et les points d'eau se tarissent, nécessitant des tours d'eau de plus en plus longs ou un prélèvement sur le réseau très coûteux. Jean-Pierre Fleury, élu CRA BFC et président groupe viande au Copa-Cogeca (Europe) soulève à ce propos la problématique de la disponibilité en eau pour les élevages de Côte d'Or. Le manque d'eau facilement disponible oblige de plus en plus souvent à composer en recourant à des solutions de court terme. «*C'est une réflexion de fond à mener au plan départemental pour envisager l'aménagement de branchements et des solutions plus rationnelles permettant d'alléger le travail des éleveurs et la facture globale des sécheresses à répétition*» expose l'élu professionnel. La faiblesse des rendements en orge d'hiver et triticale sur certaines zones va également impacter la constitution des rations hivernales. Quant aux prairies, il faudrait au minimum 100 mm de pluies cumulées «*pour que l'on passe des prairies qui verdissent à des prairies qui nourrissent*» complète-t-il.

Une réflexion stratégique et économique à mener

Ces interrogations sur l'avenir et l'évolution des pratiques arrivent au moment où les élevages s'interrogent justement sur leur stratégie d'achats : achats complémentaires de pulpe, luzerne, fourrages, anticipation de vente de broutards, accélération du sevrage, décapitalisation (avec risque de baisse des prix)… Toutes les options sont ouvertes mais les conséquences économiques d'une perte d'état du troupeau et des mères en particulier, se paie au prix fort sur le moyen terme et le long terme.

Martial Gros, polyculteur-éleveur, président de la commission bovine de la FDSEA, alerte justement sur «*la nécessité de porter attention à l'état corporel des vaches, afin de ne pas ouvrir la voie à certaines pathologies. Un mauvais état corporel peut hypothéquer les résultats à venir en termes de poids de naissance, de croissance, de fertilité*». L'éleveur a aussi pu constater d'expérience que la fuite en avant de l'agrandissement du cheptel peut fragiliser l'économie d'une exploitation. En passant progressivement de 100 à 65 vêlages et en travaillant sur son chargement, Martial Gros observe que la résilience de son atelier élevage a augmenté. Il subit quand même, comme de nombreuses exploitations, les aléas climatiques de plein fouet et attend un sérieux coup de pouce qui permette de passer ce cap difficile. Autre cas de figure, moins symptomatique mais toute aussi difficile sur le plan économique, la situation de certaines exploitations ayant développé une filière énergétique à partir d'un atelier d'engraissement, confrontées à la nécessité d'assurer coûte que coûte la production d'énergie, alors même que les matières méthanisables se font rares.

Des services de l'État à l'écoute

Au terme des discussions, les responsables professionnels ont trouvé une administration et surtout un secrétaire général de la préfecture «*très sensible au problème posé et à l'écoute*». Un nouvel état des lieux sera réalisé fin août dans la perspective d'une demande de classement en calamité agricole. D'ores et déjà la situation est suivie au plan régional, la FRSEA oganisant des réunions hebdomadaires d'évaluation de la situation sur le terrain. Sachant que la Région Bourgonge-Franche-Comté reste très préoccupée par ce dossier et suit également l'évolution des événements, la profession a décidé de porter «*une demande d'ouverture de ligne financière auprès de la présidente du Conseil régional BFC, avec la perspective que les départements puissent intervenir en soutien de la région*» précise Jean-Pierre Fleury. Reste à évaluer la recevabilité d'une telle demande sur les plans juridique et politique. Affaire à suivre donc.

Anne-Marie Klein


Au Gaec Jacotot, chez Cyril, Olivier et Colette Jacotot, à Mavilly-Mandelot (Ferme de Laucy)

Les mesures urgentes attendues pour soutenir les trésoreries

- Un remboursement des frais liés à l'implantation des cultures dérobées (SIE) implantées inutilement.
- Un dégrèvement collectif (prés et champs) de la TFNB. Une aide financière forfaitaire à l'UGB pour aider à l'achat de fourrage.
- Une augmentation de l'acompte PAC de 50 % des aides prévues en octobre.
- Des mesures d'adaptation de la réglementation pour circonstances exceptionnelles avec : dérogation à l'implantation de cultures dérobées, autorisation de récolte des jachères avant le 1er septembre, possibilité de prélever dans les points d'eau pour abreuver le cheptel et réflexion d'ensemble sur une meilleure gestion de l'eau (stockage en période de pluviométrie excédentaire et de crues). Concernant les SIE la profession a rappelé que les États Membres ont la possibilité d'anticiper sur l'agenda communautaire et de prendre des dérogations dans le cadre d'une procédure d'urgence.

PAC

Cartopac : le bilan

487
C'est le nombre de dossiers PAC instruit par les services de la Chambre d'agriculture via leur logiciel Cartopac. Un chiffre identique à l'an passé et qui représente environ 20 % du département. Sur l'ensemble de la Nièvre, Chambre d'agriculture comprise, 2 580 dossiers ont été enregistrés. Thérèse Romefort, chef de service à l'EDE se félicite de cette campagne 2018 : « *C'est la première année où nous n'avons aucun souci informatique ou problème technique. Il faut également souligner la fidélité d'environ 350 personnes, présentes depuis le début de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture.* »
Cette fidélité tient en partie au fait que les services de l'État, via la DDT, ont fait le choix de ne plus accompagner les exploitants dont la surface dépasse les 50 ha. Les agriculteurs ont donc préféré se reporter vers la CA58.

Cette année une dizaine d'agents ont été mobilisés pour instruire les dossiers, ce qui correspond à trois ou quatre dossiers par personne. La PAC 2018 aura mobilisé ces derniers durant 152 jours. Thérèse Romefort tient également à souligner le bon travail des bureaux décentralisés de la CA58. Dans le détail, ce sont environ 160 dossiers enregistrés à Corbigny, 57 à Cosne, 90 à Decize et 160 à Nevers.
Pour la prochaine campagne, l'une des pistes d'amélioration envisagées serait d'ouvrir la prise de rendez-vous dès la première semaine de la PAC.

Boviclic

Dès le mois de septembre, la Chambre d'agriculture lance une nouvelle campagne de promotion de son logiciel de gestion de troupeau : Boviclic. Durant deux mois, vous allez pouvoir tester gratuitement tous les modules du logiciel. L'installation et la formation seront réalisées à votre domicile par un agent de la Chambre. Une prise en main à distance est également possible. Les modules disponibles à l'essai sont les suivants : la reproduction, l'échographie, le sanitaire et les pesées. En option, l'application boviclic phone sur votre téléphone portable.
Le coût de l'abonnement est fixé à 50 euros par an.
Renseignements : 03 86 93 40 40

Élevage

Corbigny : Quel avenir pour l'abattoir ?

Depuis l'annonce le 13 décembre 2017 du retrait de la société Sicarev de l'abattoir de Corbigny, certains éleveurs se sont fédérés en association pour tenter de trouver une issue favorable au projet. Cette association Avenir Territoire Élevage a été créée le 1er mars 2018. Après une première phase d'étude, le temps est venu de passer à l'action. L'occasion de faire le point sur la situation avec le président Romaric Gobillot.


L'abattoir de Corbigny pourrait perdre une trentaine d'emplois si aucun projet n'est trouvé.

Le temps presse. C'est pour tenter de sauver l'abattoir de Corbigny que l'association Avenir Territoire Élevage (ATE) a été créée. Présidée par Romaric Gobillot et composée de 15 administrateurs et 8 membres au bureau, elle a pour but de fédérer les éleveurs afin de trouver un projet commun et ainsi maintenir en activité cet abattoir. Le maintien de cette structure a un double objectif, valoriser les animaux en fonction du coût de production et préserver un certain dynamisme sur le territoire. Depuis sa création l'association a été très active. Elle s'est notamment rendue le 31 juillet en Isère à Grenoble, pour visiter un abattoir. Ce dernier est géré à 100 % par des éleveurs, mais il est détenu par le département, l'agglomération et quelques particuliers. L'objectif de cette visite était de prendre les bonnes idées, pour éventuellement les transposer à Corbigny. Principal enseignement pour l'association, le système de gestion en Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Récemment, l'Association ATE a participé à une réunion de travail avec le préfet Joël Mathurin. Autour de la table en autre, le président de Sicarev Philippe Dumas et son directeur adjoint, Ludovic Paccard, le président de la Communauté de Communes, Jean-Charles Rochard, et Madame le Maire de Corbigny, Maryse Peltier, ainsi que les parlementaires Patrice Perrot et Patrice Joly.
Pas d'annonce particulière «*mais Monsieur le Préfet s'est montré très investi sur la question*» a estimé le président de l'association. «*L'enjeu est tout de même de sauvegarder la trentaine d'emplois de l'abattoir et de valoriser nos animaux au juste prix*» précise encore Romaric Gobillot.

Première phase d'étude terminée

Le cabinet de consultant Triesse-Gressard, qui assiste la communauté de commune de Corbigny depuis le 25 mai 2018, a sorti le 5 juillet dernier son rapport. Pour les experts, ni l'abattoir, ni l'atelier de découpe ne sont des établissements en difficulté. L'abattoir serait même à l'équilibre, toujours selon ce cabinet. Néanmoins, l'enjeu pour l'association est de trouver des éleveurs qui soient prêts à s'engager sur un certain volume de bêtes à livrer pour l'abattoir de Corbigny. Or à ce jour, cette question n'est pas encore tranchée. L'idée est de spécialiser l'abattoir autour de produits labellisés à plus forte valeur ajoutée et de contribuer, avec les partenaires de la filière (grossistes, distributeurs et bouchers), à l'émergence d'un nouveau gestionnaire. Pour impulser une dynamique, l'Association Avenir Territoire Élevage organise à destination de tous les éleveurs du département des réunions d'information. Les premières sont fixées le 3 septembre à Corbigny et Montsauche Les Settons. Suivront ensuite Brinon-sur-Beuvron, Lormes… (voir encadré)

Des pistes de réflexion

Parmi les pistes mises sur la table à ce jour, il y a la mise en place d'un cahier des charges dont l'objectif est de fiabiliser les produits et d'apporter de la valeur ajoutée, afin de mieux répondre à la demande des consommateurs. Ensuite, il y a la modernisation de la salle de découpe et la sécurisation de l'approvisionnement de L'abattoir. Enfin, il s'agit de trouver de nouveaux marchés.
Du point de vue du calendrier, un appel d'offres obligatoire doit avoir lieu auprès des opérateurs intéressés à l'automne, en accord avec ce qui a été annoncé lors de la première réunion du comité de pilotage en fin d'année dernière. La balle est désormais dans les mains de l'association Avenir Territoire Élevage et de la communauté de communes. Mais Romaric Gobillot prévient « *sans une entente parfaite de la part des éleveurs du territoire, ce projet ne pourra pas voir le jour.*»

L'abattoir en chiffres :

L'abattoir de Corbigny est une infrastructure communale qui participe de façon importante à la dynamique du territoire. Quatre millions d'euros ont été investis depuis 2006 pour y accueillir différentes espèces (bovins, porcs, ovins et équins). Sur le plan du volume, 2 100 tonnes de viandes ont été abattues en 2017. Dans le détail, 1 146 tonnes pour les bovins, 775 tonnes pour les porcs. Viennent ensuite les ovins et les équins.
Contact
Romaric Gobillot : 06 73 84 58 56

THÉOPHILE MERCIER

À retenir

Corbigny
Lundi 3 septembre à 18 h 30
Corbigny (Mairie)
Lundi 3 septembre 18 h 30
Montsauche Les Settons (Mairie)
Lundi 3 septembre 18 h 30
Brinon sur Beuvron (Mairie)
Mardi 4 septembre 18h30
Lormes (Mairie)
Mardi 4 septembre 18h30
Tannay (Mairie)
Jeudi 6 septembre 18h30
Saint-Saulge (Mairie)
Jeudi 6 septembre 18h30
Sermages (Salle des fêtes)
Vendredi 7 septembre 18h30
Châtillon en Bazois (Mairie)
Vendredi 7 septembre 18h30
Prémery (Mairie)
Vendredi 7 septembre 18h30

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90


Terres de Bourgogne sera présent à la
FOIRE OVINE
à Decize
MARDI 21 AOÛT 2018
À GAGNER !
UN PANIER DE PRODUITS DU TERROIR

PAC

Le casse-tête des SIE

Pour respecter le critère de verdissement PAC, certains agriculteurs ont fait le choix d'atteindre le taux de 5 % de SIE en implantant des cultures dérobées. La période pour semer ces dernières a été fixée dans la Nièvre entre le 6 août et le 30 septembre. Mais la sécheresse actuelle rend parfois impossible le respect de cette réglementation.



Johanna Donvez, (au centre avec le carnet) recense les problématiques rencontrées par les agriculteurs sur le terrain. À ses côtés, Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA (avec le chapeau).



Cédric Zombotto, creuse la terre à la recherche d'un éventuel plant.

Semer ou ne pas semer ? Telle est la question que se posent actuellement les céréaliers et les polyculteurs éleveurs du département.
Depuis le 6 août dernier, ils sont dans l'obligation de planter des cultures dérobées afin de respecter les fameux critères de verdissement des 5 % de SIE pour obtenir les aides de la PAC 2018. Il faut rappeler que la réglementation communautaire a imposé l'instauration d'une période de huit semaines consécutives pendant laquelle, les SIE devaient être implantées. Dans la Nièvre, c'est donc la période du 6 août au 3 septembre qui a été retenue en accord avec la profession, pour deux raisons. D'une part pour permettre aux agriculteurs de toucher le paiement vert avec l'acompte PAC, mais aussi pour favoriser l'implantation des cultures d'automne.
Or depuis plusieurs semaines, le manque d'eau se fait cruellement sentir. Alors, que faire ? Dans la Nièvre, plusieurs agriculteurs ont alerté les services de l'État et la FDSEA58 sur l'impossibilité de respecter ces obligations. Certains craignent même que des sanctions puissent être prises. C'est pour tenter de rassurer le monde agricole et constater l'ampleur du phénomène que la DDT a souhaité se rendre dans plusieurs parcelles du département afin de dresser un premier bilan de la situation.

Des dossiers aux cas par cas

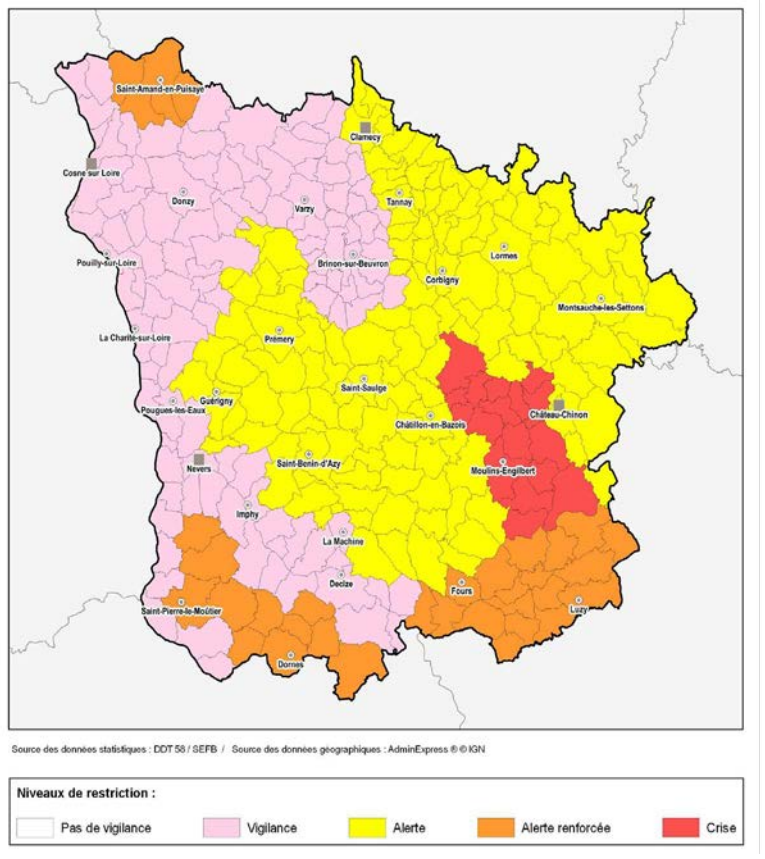
Mardi 7 août, une délégation conduite par Johanna Donvez, chef du service Économie Agricole à la DDT 58, accompagnée par Cédric Zombotto, responsable des Grandes Cultures à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et Maëlla Guegan, animatrice à la FDSEA 58, s'est d'abord rendue à Cosnes, Beaumont-Sardolles et Saint-Hilaire-Fontaine. Partout le même constat, la sécheresse ne permet pas une levée convenable des cultures. La DDT incite donc les agriculteurs en difficulté sur ce sujet à se faire connaître au plus vite. Du cas par cas est possible, si la situation de force majeure est prouvée et justifiée par l'agriculteur. D'ores et déjà, certains dossiers ont pu être réglés par une modification de la déclaration PAC. Les services de l'État sont donc à votre service en cas de besoin.
Contact :
DDT de la Nièvre
03 86 71 52 24

Usages de l'eau

Extension des restrictions

Le dernier bulletin hydrologique en date du 6 août 2018 montre que la situation des cours d'eau de la Nièvre continue de se détériorer malgré quelques averses orageuses.

Pour faire face à cette situation, après consultation du comité des usagers le 1er août dernier, le préfet a pris les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau dans tout le département. L'objectif est d'assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable, la préservation des écosystèmes aquatiques et de l'économie du territoire.
Les bassins du Mazou-Nohain, du Sauzay, du Beuvron, Loire aval, Loire amont et Allier sont placés en vigilance. Aucune restriction réglementaire ne s'applique pour l'instant. Toutefois, les usagers sont invités à faire preuve de vigilance et de civisme pour éviter tout gaspillage d'eau.
Les bassins de l'Aron, de l'Ixeure-Canne, de la Nièvre, du Chalaux-Cure, de l'Yonne amont et de l'Yonne aval sont placés en alerte. Les mesures de limitation des prélèvements qui s'appliquent sur ces bassins sont progressives. Les leviers d'actions consistent à limiter les consommations non indispensables au strict nécessaire, mais également à réduire dans la mesure du possible les prélèvements effectués à des fins économiques (agriculture et industrie notamment).
Les bassins de l'Acolin-Colâtre, de la Vrille et de l'Alène-Cressonne sont placés en alerte renforcée. Les mesures qui s'appliquent sur ces bassins, permettent en complément d'une limitation progressive des prélèvements et du renforcement substantiel des mesures de limitation ou de suspension des usages, de limiter le risque d'atteinte du seuil de crise. Le bassin de la Dragne a atteint le seuil de crise. Les mesures qui s'appliquent sont plus contraignantes, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu.
Ces mesures sont précisées par arrêté préfectoral, consultable sur le site des services de l'État : http://www.nievre.gouv.fr/les-restrictions-en-vigueur-dans-la-nievre, ainsi qu'en mairie.
Si la situation venait à se dégrader davantage, les services de l'État pourraient être amenés à étendre les mesures de restrictions.



COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Canicule

Des vaches au frais !

Au GAEC de La Motte Levault à Saint Privé, le troupeau laitier retrouve son souffle pendant cette période de canicule, grâce à l'installation de ventilateurs-brumisateurs.


Bruno Letellier et ses vaches apprécient l'air moins pesant dans la stabulation.

La recherche de fraicheur est partout en cette période caniculaire avec des températures icaunaises allant jusqu'à 39°C à l'ombre. L'accessoire indispensable de l'été 2018 est bien entendu le ventilateur : dans les bureaux, devant les lits, les canapés, en cuisine… On le trouve même dans les stabulations.

Bruno Letellier, associé du GAEC de polyculture-élevage de La Motte Levault, a investi 11 000€ pour le bien-être de ses 60 vaches laitières il y a quelques semaines. «*Chaque année, il a des périodes de fortes températures pénibles pour les vaches. Et c'est de pire en pire, les vagues de chaleur s'allongent au fil des années…*» Six ventilateurs trônent maintenant dans sa stabulation, dont trois sont associés à des brumisateurs au dessus du couloir d'alimentation. Avec la période de fortes chaleurs de l'été, l'installation ravit l'éleveur et ses vaches. «*C'est vraiment du bien-être animal ! Avant que les ventilateurs soient installés, les vaches soufflaient, bavaient… elles préfèrent le froid que le chaud ! Maintenant elles sont bien mieux ; elles ne bougent toujours pas trop, mais c'est normal c'est quand même l'été.*» La production avait baissé avant l'arrivée des ventilateurs, comme à chaque période de chaleurs, et le recul n'est pas suffisant pour noter un changement. Selon le fabricant des systèmes de ventilation, le brassage de l'air peut augmenter la productivité jusqu'à 4 L/vache/jour. L'an prochain, Bruno Letellier pourra se rendre compte de l'impact de ce «*coup de frais*» sur sa production de 650 000 L de lait annuelle.


Le brumisateur associé au ventilateur envoie des microgouttelettes pour rafraichir l'ambiance du bâtiment.

Un système automatisé

«*Tout est automatique ! Avec un boitier, je peux régler les températures seuil, où les ventilateurs et brumisateurs se déclenchent.*» Quand la température de la stabulation atteint les 15°C, les ventilateurs grillagés mesurant plus d'un mètre se mettent en route. L'objectif à cette température n'est pas de refroidir, mais de faire circuler l'air, offrant aux occupantes une atmosphère plus agréable. Une bonne ventilation dans un bâtiment réduit la condensation ainsi que les concentrations d'ammoniac, de poussière et d'agents pathogènes. Quand la sonde enregistre autour de 25 à 28°C, les brumisateurs se mettent en route par alternance, permettant l'humidification de l'air et la baisse des températures, sans toutefois mouiller les animaux ni le sol. Un petit ventilateur avec une réserve d'eau branchée directement au circuit du bâtiment est installé devant les ventilateurs et projette des microgouttelettes. Les mouvements d'air provoqués par le système peuvent également chasser les insectes gênants. Une vraie bouffée d'air frais pour les prim'holstein du GAEC de La Motte Levault !

ORIANNE MOUTON

▸ Agenda

Nuits Maillotines à Joigny
Nouvelle édition des Nuits Maillotines à Joigny. Cette année, la compagnie poyaudine «*Antre de Rêves*», entrainera les visiteurs «*de la victoire de 1918 aux Années folles*». Rendez-vous à 20 h 45 devant l'office de tourisme, quai Henri-Ragobert pour un départ à 21 h. Dates des représentations : samedi 18 août et vendredi 24 août. Participation : 15 et 9 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservation au 03 86 62 11 05

Expo photo «*La vie des fleurs*» à Sainte-Vertu
Tous les samedis et dimanches jusqu'au 31 août, retrouvez de 15h à 19h l'exposition sur les fleurs de Joëlle Dollé, photographe. Galerie Joëlle Kem Lika, 44 grande rue, Sainte-Vertu. Entrée libre.

18 et 19/08 Festival des Rues barrées
Les 18 et 19 Août à Auxerre, une dizaine de compagnies des arts de rue se donnent rendez-vous à Auxerre pour des représentations gratuites. Entre danse, musique, spectacles de clowns, acrobaties, humour et magie, le centre-ville va s'animer d'une folle énergie. Samedi de 11h à 22h et dimanche de 15h à 15h30, retrouvez la chanteuse-danseuse «*Chorale Public*», les clowns de «*Concert pour camionneuse*», «*Monsieur et Madame rêvent...*» et «*Starsky Minute*», la «*Dernière danse de de Monique*», le magicien «*Amazing Georges*», les acrobates de «*L'avis bidon*», et les marionnettes du spectacle «*Les poules*» et enfin «*les Dactylos*».

Visites des serres de Sens
Tous les mercredis de juillet et août (sauf le 15 août), à partir de 15 h, visite guidée des serres de collection du Moulin à Tan

25 et 26/08 Foire aux oignons de Villeneuve-la-Guyard
La 42ème édition de la Foire aux Oignons se tiendra à Villeneuve-la-Guyard les samedi et dimanche 25 et 26 août. Retrouvez en plus des démonstrations sportives des associations, du concours d'épluchage d'oignons et des animations musicales : un vide-grenier, une brocante, une fête foraine, diverses animations, de nombreuses expositions (peinture, patchwork, ...). Restauration sur place. Entrée libre

Expo photo arbres remarquables à Joigny
Une exposition photo sur une cinquantaine d'arbres remarquables en France est organisée à l'App'art, rue Cortel à Joigny, du 2 juin au 16 septembre. À voir les vendredis, de 15 h à 18 h et samedis-dimanches, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h. Entrée libre

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Ateliers d'abattage et de transformation :
mettez-vous à l'aise avec la règlementation. Les 18 et 25 septembre à Autun. Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26 33

Créer et animer ma page Facebook, initiation.
Formation d'une journée + 2h de cours en ligne. La séquence à distance sera ouverte durant une quinzaine de jours en septembre et sera suivie de la journée en salle le 16 octobre 2018.
Contact : Alice Demolder, 03 86 94 26

▸ Rendez-vous

Dimanche 19 août :

25ème Fête Bio de Vézelay

Place Borot, de 9 h30 à 17 h30, retrouvez les producteurs et les structures bios de Bourgogne.
Au programme :
Toute la journée, marché bio riche en produits divers, artisanat et art, associations locales à vocation sociale et environnementale.
Exposition «*la vie tumultueuse des chauves-souris*» du parc régional du Morvan en partenariat avec la société d'Histoire Naturelle d'Autun.
Restauration sur place avec barbecue ou assiette composée à midi. Animation du marché par le groupe Pain d'Maïs entre 12 h et 16 h. 15 h30 : projection du documentaire «*zéro phyto 100 % bio*» de guillaume Bodin suivi d'un débat animé par Claude Grosset.
10 h et 14 h : Départs de balades «*la faune en ville*» dans Vézelay

Accueil à la ferme

À la découverte des fermes pédagogiques de l'Yonne

Six fermes du réseau Bienvenue à la ferme ont ouvert leurs portes au jeune (et moins jeune) public dans l'Yonne. Découvrez l'origine de ces projets et leurs spécificités au travers de portraits des fermes découvertes et pédagogiques.



Christine Busson, devant son futur magasin à la ferme, expose ses modèles de ruches venant de toute la France aux curieux qui visitent sa ferme.



Les animaux sont toujours les bienvenus sur une ferme pédagogique, les enfants découvrent et interagissent avec eux.

«*Il faut aimer transmettre, accueillir, montrer ce que l'on fait sur sa ferme. Les fermes pédagogiques se sont souvent développées avec le besoin de créer un deuxième poste sur l'exploitation, mais il faut une vraie volonté de transmission derrière.*» Alice Demolder anime le réseau Bienvenue à la ferme et accompagne les projets de diversification et les projets existants à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne. Elle accompagne le développement de ces fermes qui ont choisi d'accueillir du public. Il existe deux sortes de structures : une ferme découverte accueille du public souvent sur une demi-journée et a pour objectif de faire découvrir les métiers de l'agriculture et leur environnement. Les fermes pédagogiques, quant à elles, travaillent avec les écoles de façon plus suivie. Elles accueillent souvent sur une journée entière voire plusieurs jours et font découvrir divers aspects du monde agricole. «*Chaque ferme s'est développée avec ses spécificités, mais toujours avec l'objectif de correspondre au programme scolaire, d'ailleurs, nous allons bientôt travailler sur la proposition de formations pour répondre aux exigences de l'académie. Le réseau Bienvenue à la ferme offre la garantie d'une structure apte à recevoir du public*» ajoute l'animatrice du réseau.

La ferme aux abeilles

Non loin de Sens, à Fouchères, Christine Busson est apicultrice depuis 35 ans. Elle produit avec ses 200 ruches miels, pollen, confiseries et pain d'épices. Elle a choisi dès son installation d'accueillir des enfants sur sa ferme. «*J'ai financé mes études grâce à de l'animation le jeudi et le samedi, j'aime les enfants alors ça a été une évidence pour moi. C'est important d'ouvrir nos fermes, on a des messages à faire passer ! Pour moi c'est sensibiliser au rôle de l'abeille dans la nature, découvrir le miel et dédramatiser le rôle des agriculteurs dans la disparition des abeilles entre autres…*» Au départ, aucun réseau existant ne permettait de développer cette activité. Christine a donc contacté les centres de loisirs et les écoles, s'est inscrite à l'office du tourisme de Sens et à l'agence départementale touristique. Depuis 20 ans, elle est dans le réseau Bienvenue à la ferme qui a mis en place des circuits «*fermes et gastronomie*» et «*de ferme en ferme*». «*Il y avait une réelle demande, surtout avec la proximité de Paris. On répondait à cette demande.*» La ferme découverte accueille des groupes de trente enfants de la grande section de maternelle jusqu'au collège d'avril à septembre, pour 4,80 € par personne. «*Le plus fort de la demande est en mai-juin, les écoles organisent des sorties ou il y a des voyages de classe verte dans la région. L'été, ce sont les centres de loisirs qui viennent me voir. Je suis souvent obligée de refuser des groupes… C'est très chronophage, pas vraiment rémunérateur… et il faut aussi que je m'occupe des abeilles !*» À la ferme aux abeilles, Christine fait découvrir aux enfants la vie et le développement de l'abeille, la constitution d'une ruche et la vie de ses habitantes. Après la théorie, les enfants profitent d'une «*récré*» bien méritée avec les animaux : ânes, poneys, poules, lapins et moutons. L'apicultrice leur montre ensuite l'extraction et fait déguster les différents miels de la ferme, ainsi que son pain d'épice médaillé. Les enfants repartent avec leur bougie, réalisée sur place. «*Ils sont contents de fabriquer quelque chose et le ramener chez eux ! Et puis ça sert aussi de support pour qu'ils expliquent aux parents ce qu'ils ont appris.*» Christine est en pleine construction d'un magasin où elle pourra commercialiser ses produits sur la ferme, et accueillir encore mieux les petits curieux.

La ferme des glaciers

À Saint-Martin du Tertre, à cinq minutes de Sens, la ferme des Glaciers, exploitation céréalière de 143 ha a choisi d'accueillir du public il y a 24 ans. Claudine Groën, l'épouse du céréalier, travaillait à l'extérieur en tant que coiffeuse. Quand le couple a eu ses deux enfants, l'idée a germé de devenir ferme pédagogique. En tant que coiffeuse, Claudine aime par-dessus tout accueillir du monde ! «*En plus d'accueillir du monde, je pense qu'il y a un vrai besoin de faire connaître l'agriculture, apprendre aux enfants que le pain est fait avec le blé, etc.*» La ferme des glaciers fait partie du réseau Bienvenue à la ferme «*On a au moins une réunion par an avec les autres fermes pédagogiques et notre animatrice. C'est vraiment formateur, on fait des rencontres, des stages, on échange, ça donne des idées pour nos structures !*» Claudine accueille d'avril à fin juin sur réservation des groupes scolaires, des centres de loisirs, et organise des anniversaires à la ferme le mercredi après-midi. Pour 7 € par personne, les visiteurs passent une journée avec de nombreux animaux à voir et à nourrir, apprennent à reconnaître les cultures et leurs dérivés, font des ateliers de collage de grain et de fabrication de pain. L'ex-coiffeuse ne s'est pas arrêtée là : «*On me demandait tout le temps de faire quelque chose pour accueillir les familles, se divertir, ce qu'il n'y avait pas vers Sens… Je me suis dit que j'allais essayer le labyrinthe de maïs. C'était il y a 20 ans et les gens ne s'en lassent pas !*» C'est comme ça que du 10 juillet au 31 août, la ferme pédagogique se transforme en véritable parc de loisirs, accueillant plusieurs milliers de personnes venues s'essayer au labyrinthe de maïs, faire du karting à pédales, des Rosalie, des jeux gonflables, et bien entendu découvrir les animaux de la ferme.

ORIANNE MOUTON



À la ferme des glaciers, le cultivateur Michel Groën apprécie la compagnie des animaux



Labyrinthe de maïs, karting à pédales, jeux divers, la ferme des glaciers se transforme l'été et devient un véritable parc de loisirs.

Marchés agricoles mondiaux

L'ex-empire du milieu à la barre

Les politiques d'importations de la Chine orientent les marchés agricoles. Son influence est relatée dans la majorité des chapitres du Cyclope 2018, consacré à ce sujet. La dimension pharaonique de ses projets d'élevage réorientera cette dépendance.

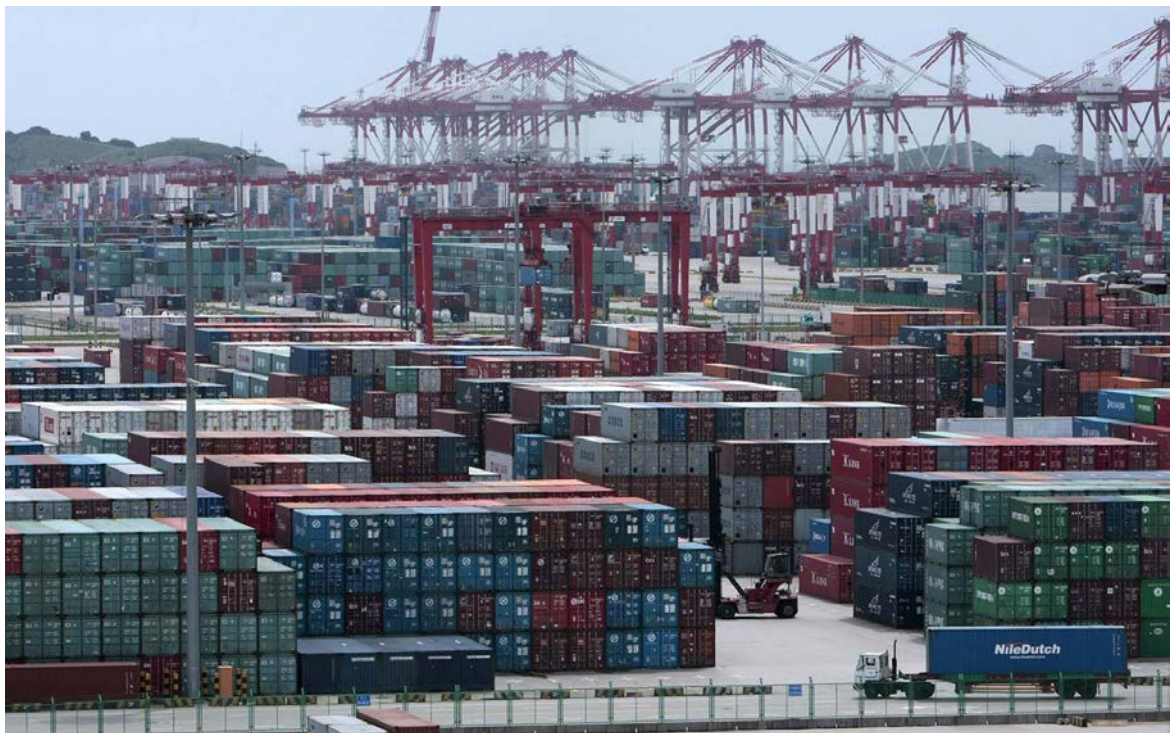


Photo : UE

La sécurité alimentaire de la Chine repose sur des importations massives de produits agricoles et agro-alimentaires. Le changement des habitudes alimentaires des Chinois et l'artificialisation massive des terres agricoles, expliquent cette dépendance croissante. Le dérèglement du climat rend aussi l'activité agricole des paysans plus difficile. La Chine ne vise plus l'autonomie que pour un nombre restreint de commodités (riz, blé en particuliers) tout en sachant l'équilibre précaire.

Une grande majorité des chapitres consacrés à l'agriculture de la dernière édition du «*Cyclope - Les marchés mondiaux*», coordonnée par Philippe Chalmin, met en exergue l'influence de la Chine. Le pays a multiplié par onze les quantités de viandes ovines importées. Premier pays importateur, l'ex-empire du milieu a détourné une partie des flux auparavant destinés à l'Europe à son profit. L'Union européenne ne s'en porte que mieux. Selon les dernières informations communiquées par l'Institut de l'élevage, l'Australie a exporté l'an passé 112 000 TEC (+ 45 % en un an) et près d'un tiers des ventes néozélandaises sont réalisées en Chine (157 000 TEC sur les 475 000 TEC exportées).

Des projets titanesques

«*Dans un pays où l'accès aux terres agricoles est désormais très contraint, les élevages industriels gagnent de la place en construisant des porcheries à étages*», relate Jean-Paul Simier, économiste. «*Ainsi dans le sud de la Chine, plusieurs projets sont en cours : complexe d'immeubles de six étages avec 6 000 truies (1 000 par niveau), totalisant 18 000, 24 000, 36 000 truies… ascenseur pour transporter les animaux, centrale d'air conditionné, usine de recyclage des lisiers*», ajoute-t-il.

Cependant, la Chine est le premier importateur de viandes porcines (un tiers des échanges mondiaux). Par ailleurs, la seconde puissance économique mondiale a annoncé élargir la liste des pays auprès desquels elle se fournit en viande bovine. Pour la France, l'agrémentation a abouti début juillet. L'exportation de quelques dizaines de milliers de tonnes de viandes bovines suffirait pour redynamiser le marché français qui redoute l'afflux de viandes américaines, permis par les accords transatlantiques.

Aujourd'hui, l'ex-empire du milieu importe un million de tonnes de viande d'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande) et d'Amérique du Sud (Brésil, Uruguay, Argentine). Sans compter les centaines de milliers de tonnes de carcasses indiennes qui transitent par le Vietnam. Les Chinois ont fortement contribué au redressement des marchés laitiers en augmentant de 250 milliers de tonnes les importations en trois ans, sans pour autant retrouver les volumes d'avant la crise de 2014.

Influence étendue jusqu'aux marchés fourragers

Entre ses projets de production massive de bioéthanol et ses 189 millions de tonnes de maïs estimées en stock (pour une production mondiale de plus de 1 077 millions de tonnes), la Chine a les moyens d'orienter le fonctionnement des marchés céréaliers pendant des années. Le début de la résorption de ses stocks est un signal fort donné aux marchés. Pour 2018-2019, le CIC prévoit une consommation de 246 Mt alors que la production est estimée à 220 Mt. Comme pour le soja (100 Mt importées par an), la Chine pourrait devenir à moyen terme un importateur majeur de maïs pour alimenter ses usines de production d'éthanol. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour encourager l'incorporation de ce maïs dans l'alimentation animale et pour produire de l'amidon.

La Chine fait aussi le marché fourrager en préférant les importations de sorgho et d'orge aux dépens du maïs américain. Les disponibilités mondiales en orge sont limitées car la prochaine campagne sera de nouveau déficitaire. Les besoins sont estimés à 148 Mt alors que seules 145 Mt seront récoltées selon le Conseil international des céréales.

En bref

Procès Monsanto Bayer voit son titre dégringoler en Bourse

Bayer souffre de la condamnation infligée aux États-Unis à Monsanto. Selon l'AFP, son titre dégringolait à la mi-journée du 13 août de plus de 12% à la Bourse de Francfort, à 81,79€, et voyait plus de 11 Mrds € de sa capitalisation partir en fumée. Après avoir perdu son procès, Monsanto a immédiatement annoncé son intention de faire appel et Bayer a défendu l'innocuité du glyphosate, estimant que d'autres tribunaux pourraient «*aboutir à des conclusions différentes*». Une déclaration qui n'a nullement rassuré les investisseurs, inquiets de l'impact sur les comptes de Bayer des milliers de procédures visant Monsanto aux États-Unis, à des degrés divers d'avancement. «*Si chaque procès perdu coûte un quart de Mrds $, il n'en faut pas beaucoup pour que ça devienne assez cher*», souligne auprès de l'AFP Michael Leacock, analyste chez MainFirst. Selon lui, la facture «*pourrait facilement atteindre 10 Mrds $*». Le nouvel ensemble doit aussi affronter l'incertitude sur l'avenir commercial du produit. «*Si les consommateurs le considèrent comme dangereux, il y a un risque pour les ventes à long terme*», estime Michael Leacock. Dans l'immédiat, Bayer n'a pas voulu préciser s'il avait commencé à provisionner pour affronter les ennuis judiciaires de Monsanto, lui qui avait déjà mis de côté, au 31 mars, 884 M€ pour ses propres procédures concernant plusieurs médicaments phares.

Eau La FNSEA, l'APCA et Coop de France réclament des actions sur le stockage

Le 9 août, la FNSEA, Irrigants de France, Coop de France, l'APCA et Jeunes agriculteurs, ont demandé dans un communiqué commun «*un plan d'action concret*» en matière de gestion de la ressource en eau, notamment sur le stockage. Les organisations professionnelles attendent encore de voir appliquées les annonces de l'an dernier. La cellule d'expertise chargée en août 2017, d' «*examiner les projets de territoire en cours, de proposer des pistes d'accélération de leur réalisation*», n'aurait «*toujours pas rendu son rapport*», et «*aucune mesure n'a été prise pour mener une politique active et ambitieuse*». Les organisations estiment aussi que les mesures soutenues par la profession en faveur du stockage de l'eau «*ont été systématiquement rejetées*» lors des États généraux de l'alimentation, et renvoyées «*aux Assises de l'eau*», prévues en septembre. Le 6 août, Stéphane Travert annonçait que le grand plan d'investissement français, prévoyant 5 milliards d'euros pour l'agriculture, servirait à financer «*de l'irrigation*». Mais «*la profession reste à ce jour sans aucune visibilité sur les moyens financiers qui y seront réellement affectés*», décrit le communiqué, avant de marteler que l'agriculture «*a déjà adapté ses pratiques et itinéraires culturaux au changement climatique*», mais que «*l'accélération et l'amplitude de celui-ci rend urgente la nécessité de donner les moyens à l'agriculture de s'adapter*».

Enseignement agricole

Le taux de réussite aux examens gagne 0,5 point

«*Les taux de réussite aux baccalauréats dans l'enseignement agricole sont supérieurs aux taux nationaux : 84,6% comparé à 82,6% au baccalauréat professionnel, 90,5% comparé à 88,9% au baccalauréat technologique et 93,2% comparé à 81,8% au baccalauréat scientifique.*» C'est ce que constate la Direction générale de l'enseignement du ministère de l'Agriculture, dans une synthèse publiée le 8 août. Sur les 675 600 bacheliers, 4,4% ont passé un diplôme agricole. La session de juin 2018 affiche un effectif d'élèves stable, et une hausse de 0,5 point du taux de réussite global.

Le nombre de candidats et les taux de réussite sont en hausse en filière Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), comme pour le baccalauréat professionnel de l'enseignement agricole. Les résultats sont stables pour le Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) et pour le Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). En revanche, la réussite et les effectifs sont moins élevés en Brevet d'études professionnelles agricoles (Bepa). «*Les résultats varient selon les spécialités et les options, notamment dans le cas du BTSA pour lequel l'amplitude du taux de réussite est particulièrement importante (30 points) alors qu'elle est plus faible pour le BEPA (11 points)*», précise le ministère.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Viticulture

Des sols aux biocontrôles

Les Rencontres techniques 2018 de Bourgogne ont rencontré un beau succès le 19 juillet dernier. Au programme : modélisation des risques maladies 2018, étude de profil de sol, exemple de semences pour l'enherbement, phyto-remédiation pour "extraire" des sols le cuivre notamment avec l'aide de plantes "accumulatrices", essai drone, cohabitation avec l'apiculture, réglage du pulvérisateur ou encore essais sur les phytosanitaires et produits de biocontrôles.

À Beaune, Pernand-Vergeles, Sainte-Marie-la-Blanche, Puligny-Montrachet et Meursault, plus de 200 domaines et maisons de négoce ont visité les différents ateliers répartis dans ces vignobles. En mot d'accueil, le directeur de Bourgogne du Sud, Michel Duvernois rappelait l'objectif actuel de la coopérative en matière de viticulture : «*on met le paquet sur les solutions innovantes*». Il faut dire que le temps presse. L'environnement réglementaire se durcit (limite doses cuivre, ZNT riverains…) au fur et à mesure du vote du projet de loi des États généraux de l'alimentation. «*On fera tout pour s'adapter à la nouvelle donne*», quitte à devoir «*changer de modèle*», explique la coopérative qui attend de savoir si elle devra séparer conseils et ventes des produits phytosanitaires, privilégiant clairement le premier métier, le conseil.

Ne pas diluer la matière organique

Pour cela, le premier conseil est de revenir à la base du métier d'abord : le sol. Dans une vigne de Pernand-Vergeles, Christian Barnéoud, pédologue commentait le profil de sol creusé dans cette parcelle «*virosée*». Le rôle du profil est alors de déterminer à quelle profondeur (30 cm, 40 cm…) arracher mais pas que. «*Il nous servira à définir les actions correctives*». Pour cela, il regarde le système racinaire, si le sol est lissé, comment il se comporte (avec l'aide du laboratoire Celesta), sa capacité à absorber l'eau de pluie… Christian Barnéoud observait justement une semelle à 40 cm, «*probablement un défonçage lors de la replantation en 1980. Alors qu'en dessous, c'est du jardin*», montrait-il en faisant passer une terre parfaitement friable. Une opération à ne pas reproduire donc. Et pas question non plus de «*mettre un coup de godet à 50 cm*» au risque de «*diluer*» la matière organique, s'empressait-il de rajouter. Une double charge en vue sinon. Pour lui, dans ce cas, il conseillait de «*travailler le plus légèrement possible*» à l'aide de pelles ajourées afin de laisser le moins possible de racines.

Double apport naturel

Du laboratoire Celesta à Mauguio (34), Thibaut Déplanche invitait les vignerons à contrôler le travail des prestataires en mesurant avant et après le taux de matière organique de la parcelle et ne pas hésiter à demander des dédommagements si le taux baisse fortement. Il expliquait la fertilité des sols à l'aide de métaphores : «*la matière organique –libre ou liée– est comme le gîte et le couvert. Dedans, la biomasse microbienne sont les convives et comme lors d'un buffet, il faut évaluer leur faim pour que le buffet ne soit pas trop petit*». Car de leur appétit dépendra l'importance des déjections –«*nommées humus*»– nourrissant ensuite la vigne. En comparant une parcelle à Flagey-Échezeaux d'une autre à Nuits-Saint-Georges, il démontrait l'importance de la biomasse microbienne. Avec plus du double dans cette dernière, la minéralisation de la matière organique correspond à 900 kg de sarment par ha contre seulement 500 kg sarment/ha. Du coup, «*naturellement*», la vie du sol fournit 55 unités d'azote par an à Nuits-Saint-Georges contre seulement 25 u/ha d'azote à Flagey-Échezeaux.

Si tous convenaient que la plantation est un «*bon moment pour se remettre en question*» et bien «*préparer les 50 ans à venir*», les experts rajoutaient qu'un sol a aussi une mission d'absorber l'eau. Une caractéristique physique d'autant plus importante à travailler que depuis 1980, «*la courbe des pluies détonne. Cette année encore avec 7 jours à plus de 30 mm et parfois des à-coups à 100 mm*». Une nouvelle preuve du changement climatique auquel il faut s'adapter…

CÉDRIC MICHELIN



Dans des vignes larges à Sainte-Marie-la-Blanche (21), Bourgogne du Sud a présenté ses essais "oidium" en testant plusieurs produits de traitement phytosanitaire.





Traitements : *«on est dans un trou»*

Responsable des approvisionnements en produits de la coopérative Bourgogne du Sud, Gilles Guillaume ne cache pas son inquiétude pour les prochaines années concernant les matières actives permettant de lutter contre les maladies de la vigne. «*On est dans un trou en ce moment. Beaucoup de matières actives vont être interdites. Mais les laboratoires vont en présenter de nouvelles qui vont vite être homologuées*», espère-t-il. Des produits de biocontrôle –huiles, levures mortes, algues…– arrivent. Ils seront aussi utilisables en agriculture biologique. Les essais de ces nouveaux produits ne sont «*pas tous extraordinaires*» pour l'heure «*mais associés à d'autres produits*» phytosanitaires, ils permettraient d'espérer «*réduire de moitié les quantités de produits conventionnels*», constate-t-il dans les premiers essais présentés à Meursault. Estelle Munari, référente bio à la coop, mettait néanmoins en garde de ne pas croire que tous les effets des biocontrôles s'ajoutent. Ils peuvent être antagonistes et être donc pire que le remède. D'autres sont carrément inefficaces (Roméo, Blason).

▶ Les produits de contacts plus efficaces que les systémiques ?

Mathieu Chatelet et Philippe Mangold, respectivement responsable viticulture durable et responsable de l'activité vigne, ont présenté le déroulement de la campagne 2018 «*une nouvelle fois atypique*», notaient-ils d'emblée. Surtout au niveau des cumuls de pluies avec des «*à-coups dès mi-mai montant à 150 mm cumulés sur de courtes périodes*». Mais également avec des épisodes secs et des températures qui sont montées rapidement dès fin avril. Au 15 juillet, 2018 est l'année la plus chaude, dépassant 2011. Ce qui explique une sortie des feuilles et une année précoce mais aussi une pression mildiou élevée «*avec des symptômes sur grappes*». En raison des orages, de «*grosses différences*» existent selon les secteurs. En Côte de Nuits et dans le nord Mâconnais, les taux d'attaque atteignent 75 %, contre 25 % en Côte de Beaune par exemple. Mais du fait de températures «*plus chaudes*», le secteur nord Mâconnais est le «*plus touché*» par le mildiou cette année, estime la coopérative qui a une expertise de Dijon au sud de Mâcon. Plusieurs raisons à cela. La «*forte pousse*» de la vigne a «*dilué*» les produits appliqués et la pluie du 16 mai «*a fait mal avec des produits en fin de course*» en terme de protection. Idem sur la période du 31 mai au 11 juin. Un vigneron de la Côte de Nuits posait la question de voisins bio ayant mieux maîtrisé que lui le mildiou. «*Dès 15 mm de pluies cumulées, le cuivre est lessivé. Les produits systémiques ont eux une rémanence de 12 à 14 jours. Les bios ont renouvelé le 8-9 juin car il avait plu. Il aurait fallu le faire aussi car la pluie du 11 juin a fait très mal*», reconnaissaient les techniciens. Mais ils n'ont pas d'explication aux «*sorties de taches alors qu'il n'avait pas plu*». Pour eux, la rosée ou le brouillard par endroit pourrait expliquer ces contaminations «*par proximité*» mais seulement «*10 jours plus tard*» car la vigne était en stress (excès d'eau) «*bloquant l'incubation*». «*Quand la vigne s'est relâchée, le mildiou s'est exprimé*», pensent-ils, eux qui ont vu des racines à la surface en raison des pluies, comme lors d'épisodes de sécheresse. Satisfaction de l'année par contre, il y a moins d'attaque oïdium que ce que prédisaient les modèles.

Élevage charolais

Finition à l'herbe, rien qu'à l'herbe !

Dans le Charolais, Guillaume Mateuil parvient à engraisser des femelles à l'herbe quasiment sans concentré. Une pratique que les chambres d'agriculture de la Saône-et-Loire et de la Nièvre ont tenu à faire partager début juillet, en présence d'une soixantaine d'éleveurs des deux départements.



Économe, la finition à l'herbe intéresse les éleveurs. Pour preuve, ils étaient une soixantaine à avoir répondu à l'invitation des chambres d'agriculture le 5 juillet dernier à Oudry.

Le 5 juillet dernier, les Chambres d'agriculture de la Saône-et-Loire et de la Nièvre ont organisé une visite d'élevage à Oudry sur l'exploitation de Guillaume Mateuil. Le thème de la réunion était la finition de femelles au pâturage. Une pratique expérimentée depuis des années à la ferme de Jalogny et adoptée par un certain nombre d'élevages dont celui de Guillaume Mateuil. Basée sur le pâturage tournant et l'optimisation de la consommation d'herbe fraîche riche en énergie et protéine, cette finition peut s'avérer très économe en dispensant, dans certains cas, de complémentation de concentrés.

Herbe pâturée entre 6 et 12 cm de hauteur

Sur son exploitation de 125 hectares toute en herbe, Guillaume Mateuil élève un troupeau charolais de 70 vêlages. Les mâles sont vendus en majorité en reproducteurs et les femelles qui ne sont pas valorisées en reproductrices sont engraissées au pré. Sur un système historiquement extensif, la famille Mateuil a toujours connu «*une période au printemps où on se fait gagner par l'herbe*», confie Guillaume. C'est ce qui a conduit son père à pratiquer le pâturage tournant dès 1972, «*pour maîtriser la pousse au printemps*».

Les premiers lâchers d'animaux se font dès la fin du mois de février. «*Car plus on lâche tôt, meilleures sont les croissances*», fait remarquer l'éleveur. Et les lots ont droit à une hauteur d'herbe comprise entre 12 et 6 cm, là où la valeur alimentaire est la meilleure, fait valoir Guillaume qui précise qu'il ne faut pas sortir les animaux en dessous de 5 cm de hauteur d'herbe.

Pas de concentrés

Seules les bêtes hors norme destinées au Festival du Bœuf reçoivent une petite complémentation. Les autres –dont celles qui sont valorisées en filière AOP Bœuf de Charolles– sont finies uniquement avec l'herbe pâturée de printemps. «*Les vaches vont chercher leur concentré dans l'herbe. Sans aliment, je perds peut-être quelques kilos à la fin. Mais ce qui compte pour moi ce sont les économies de charges. Et puis, pour mes bêtes AOC valorisées auprès d'un artisan boucher, j'ai de très bons retours. Leur état d'engraissement est toujours noté en 3*», fait valoir Guillaume. Outre l'AOP, ces animaux ont également été valorisés en filière label Rouge.

Des lots qui tournent sur 7-8 parcelles

Cette année, les femelles en finition (8 génisses de 30 mois +5 vaches de réforme) sont conduites sur 22 hectares de pâturage tournant. Cette surface se décompose en huit parcelles dont une de 5 ha réservées dans un premier temps à la fauche. Les treize femelles en finition effectuent une première rotation sur ces parcelles. Elles sont suivies par un lot de vingt quatre vaches suitées. Après cette seconde rotation, l'éleveur broie toute la surface pour éliminer les refus. Un moyen de garantir une herbe plus régulière et de qualité, fait-il valoir.

Guillaume Mateuil souligne l'importance de l'entretien des prairies pour la qualité de l'herbe. Outre le broyage annuel des refus, il apporte du fumier de ferme à raison de dix tonnes par hectare surtout sur les surfaces fauchées. Un bon moyen de favoriser la part des légumineuses. Il apporte également de l'engrais.

De bonnes croissances

Conseillé par Alsoni, Guillaume Mateuil a pu mesurer les croissances réalisées par ses animaux à l'herbe. Vaches, génisses, mâles et femelles ont été pesés tous les mois durant la période de pâturage. Des prélèvements d'herbe mensuels ont également été effectués.

Mis à l'herbe mi-mars avec du foin au râtelier pour la transition, les animaux ont été pesés fin avril, fin mai et fin juin. Sur cette période, les vaches ont pris près de 1200 g par jour et les génisses 1360 g avec une herbe relativement riche en matière azotée (jusqu'à 24 %). «*C'est en avril mai que les croissances sont les meilleures*», constate Arnaud Godard.

MARC LABILLE

Des concentrés pour corriger malgré tout

Si l'herbe doit être la base de la finition, les experts reconnaissent «*qu'un apport de 100 à 200 kg de concentrés reste souvent nécessaire pour corriger un déficit ou un déséquilibre*». D'avril à mai, l'excès de protéines et la pauvreté en fibre de l'herbe riche peut induire une distribution de céréales et de foins fibreux afin de freiner le transit. En juin, avec une herbe plus équilibrée, il convient de veiller à ce que la quantité d'herbe disponible ne soit pas pénalisante. Fin juin, la baisse de la quantité et de la qualité de l'herbe oblige à augmenter la quantité de céréales et à l'introduction d'une source de protéines, recommande Sarah Besombes. Dans tous les cas, la question préalable à tout engraissement à l'herbe est de savoir si les stocks hivernaux sont assurés et que les parcelles de pâturage consacrées au troupeau d'élevage ne soient pas mises en péril.
-C'est cette couverture des besoins de stocks fourragers hivernaux qui permet de décider si l'on peut engraisser des animaux à l'herbe ou pas, met en garde Julien Renon.

Des viandes plus riches en oméga 3,

vitamine E et sélénium

Les viandes issues de bovins engraissés à l'herbe ont l'avantage d'être plus riches en acides gras oméga 3, pointait le responsable de la ferme de Jalogny, Julien Renon. Un argument santé qui s'ajoute au fait d'être naturellement plus riche en vitamine E et en sélénium, d'où une meilleure tenue à l'étale, faisait valoir le technicien. Le carotène, naturellement présent dans l'herbe de printemps, a tendance à colorer le gras des viandes en jaune. Une coloration pas forcément bien perçue par le consommateur alors qu'elle est pourtant un indice du passé herbager de l'animal, faisait remarquer Julien Renon.

▶ Finition à l'herbe : ce qu'il faut retenir

Pour une finition à l'herbe, «il faut lâcher des vaches vides et sans veau. Et des vaches reposées pour qu'elles puissent prendre du poids rapidement. Elles ne doivent souffrir ni de boiterie ni de parasitisme», recommande Sarah Besombes, conseillère à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Les vaches en question ne doivent pas être trop maigres. Une note d'état inférieure à 2 entraînera une finition plus longue, souligne la technicienne. La mise à l'herbe doit être précoce (environ 300 degrés) et le pâturage tournant maîtrisé. La parcelle doit contenir des légumineuses dans son couvert. 5 à 7 paddocks sont nécessaires pour assurer les rotations.

La chronique ovine

Haemonchose, le parasite de l'été des ovins

Parmi les nombreux strongles intestinaux, l'haemonchose est parmi les plus sournois. L'évolution de la maladie est en effet très rapide après l'infestation. Son cycle est de l'ordre de 15 jours en conditions favorables (chaleur et humidité), d'où une multiplication très rapide du parasite, et les symptômes peuvent facilement se confondre avec ceux d'une autre maladie, une entérotoxémie par exemple. Les animaux perdent l'appétit et s'anémient très rapidement. La mort est rapide et le taux de mortalité peut être élevé. Une association entre le surpâturage et des conditions climatiques favorables participe à une augmentation de l'infestation. Le risque est maximal de 10 à 15 jours après un violent orage, et principalement entre les mois de juin et de septembre. Les jeunes animaux (agneaux de moins de 6 mois, ….) et les adultes en mauvais état corporel sont les plus vulnérables.

Des antiparasitaires efficaces

Même si des traitements curatifs d'urgence peuvent être mis en place en cas d'haemonchose déclarée afin de limiter la mortalité, c'est une pathologie qu'il faut prévenir. Le mal est en effet déjà fait lorsqu'on identifie la maladie à partir des symptômes. Sauf si les animaux rentrent et restent en bâtiment à l'issue du traitement, il vaut mieux utiliser des strongicides à action rémanente. Les produits anti parasitaires à base d'Ivermectine, Moxidectine et de Closantel sont utilisés chez les ovins. Rappelons qu'il est indispensable d'alterner les familles de matières actives afin de limiter les problèmes de résistance, de respecter la posologie (en particulier en ne sous estimant pas le poids des animaux, et pour les caprins en adoptant quand cela est connu des posologies spécifiques) et de noter toutes les informations dans le cahier sanitaire. Pour plus d'information, contacter votre vétérinaire ou votre technicien.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)

NB: le risque d'haemonchose est maximal 10 à 15 jours après un orage



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

FREGATA HYGIENE

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 64 Rte de Chevigny
21130 AUXONNE
829 919 836 RCS DIJON

Par décisions du 02/07/2018, l'associé unique a nommé pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général, M. Luc BRAMI demeurant 40 rue Gabriel Péri, 92700 Colombes.

AL213322285

TRANSFERT DE SIÈGE

LA MORVANDELLE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, Rue de la Combe
21220 MOREY ST DENIS
453632317 RCS DIJON

Le 23/04/2018 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 20, Rue de la Combe, 21220 MOREY ST DENIS au 10, boulevard de Brosses - BP 42292 - 21022 DIJON CEDEX à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213322268

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
Les Coteaux Bourguignons
15 rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
agréée sous le n°N 1967

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 07 septembre 2018 à 9 h 30 **à la salle du Restaurant « La Ferme de Rolle » Hameau de Rolle – 21220 TERNANT** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 31 mai 2017
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

AL213322294

MODIFICATION DE STATUTS

ATON FRANCE

SASU au capital de 100 €
Siège social : chemin des Anciennes Carrières
69 450 ST-CYR-AU-MONT-D'OR
511 887 820 RCS Lyon

Décisions du 31/07/18 : l'associé unique a décidé de transférer le siège à VIEUX CHATEAU (21460) – 14 rue de l'Eglise et de nommer Président Christophe BERTHELON – 14 rue de l'Eglise – 21460 VIEUX CHATEAU, en remplacement de Xavier DELOUIS, démissionnaire, à compter du 31/07/18. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Dijon.

AL213322283

SCP ASTRUC-RIVAT-HUICHARD

Par AGE réunie en date du 28.06.2017, les associés de la SCP ASTRUC-RIVAT-HUICHARD , Huissiers de Justice associés, titulaire d'un office d'huissier de justice située 19, avenue Albert Camus (21000) DIJON ; 413 961 343 RCS DIJON , par la réalisation des conditions suspensives en date du 16.03.2018, ont décidé de nommer Madame Anne-Céline MOLHERAT demeurant 21 avenue Victor Hugo (21000) DIJON en qualité d'associée co-gérante, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ASTRUC démissionnaire, et de modifier la dénomination sociale qui devient « RIVAT-HUICHARD-MOLHERAT, Huissiers de Justice Associés » et modifié l'article 3 des statuts. Pour avis, la gérance.

AL213322287

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MEURSANGES : Pré supportant Bâtiments d'habitation et d'exploitation - Objectif : Maintien de l'occupant et de l'activité de la station de monte

80 a 00 ca - Des haras (bourguignon) T-20(K)-20(J)[F1]-20(J)[F2]-20(J)[F3]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/09/2018 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend 1 appartement T4 – 23 Rue de Pommard – 21800 Chevigny Saint Sauveur- 1er étage –79,10 m2– DPE : D - avec Cave - EI 0293- UG 3569- LOT8 -PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 81 000 € hors frais de notaire et bancaires.Quote-part de charges de copropriété (2018): 1 916 €/an (Chauffage compris). Lot soumis à la copropriété.

Nb de lots dans la copropriété avec annexes : 40 lots. « Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.» Renseignements : CDC HABITATVENTES Monsieur GENIN -TEL : 09 79 99 02 15 - Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC Habitat Bourgogne du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC Habitat Bourgogne pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH»

AL213322290

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo

Suivant acte reçu par Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 3 août 2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 07/08/2018, Dossier 2018 40374, référence 2018 N 01289, Enregistrement 480 €, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :

Monsieur **Etienne, Jean GERMAIN,** commerçant, célibataire majeur, demeurant à SOMBERNON (21540), 10, rue Sainte Barbe.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à DIJON (21000), le 5 août 1967.

De nationalité Française.

Au profit de :

La société dénommée **ANPAMAR**, société par actions simplifiée, au capital de 2 000,00 EUR, dont le siège social est à MALAIN (21410), 1B rue de Sercey, identifiée sous le numéro SIREN 841041817 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

Un fonds de commerce de BAR BRASSERIE sis et exploité à DIJON (21000), 61, Avenue Aristide Briand, sous l'enseigne « L'ARISTIDE CAFE », pour lequel le CEDANT est identifié sous le numéro SIREN 799 464 805 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de DIJON (21000).

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro SIRET : 799 464 805 00016.

Moyennant le prix de de **TRENTE NEUF MILLE EUROS (39 000,00 €),** s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour:

17 130,00 €

- Au matériel, mobilier et outillage pour 21 870,00 €

TOTAL : 39 000,00 €

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Maître Maximilien CHANUT

AL213322291

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ROUSSEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 10, boulevard de Brosses
BP 42292
21022 DIJON CEDEX
491 390 191 RCS DIJON

Le 31/12/2017 l'AGO a pris acte de la démission de Mme Anne ROUSSEL de ses fonctions de cogérante à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis La Gérance

AL213322262

SCI CHARME

au capital de 3 201,43 euros
Siège social : 15 Rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
329 914 162 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/05/2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Bernard VUILLEMOT à compter du 08/05/2018 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL213322282

NON DISSOLUTION

ROYAL FOOD

SAS au capital de 2 000 euros,
siège social : Route de Massène,
Centre commercial,
21140 SEMUR EN AUXOIS,
825 283 484 RCS DIJON,

AGM du 26/07/2018 : en application de l'article L. 225-248 C. com. décide qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société et nomination de M. Mohamed Ali JRAD (12 Avenue de Ciney les Cèdre 21140 SEMUR EN AUXOIS). Président en remplacement de M. Salem MOKADDEM à compter du 01/08/2018. Pour avis.

AL213322271

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 16/07/2018, il a été constitué la SARL: ATTITUDE-4X4 Capital: 100€. Objet: Négociant automobile achat ventes de pièces détachées neuves ou d'occasion dépannage, remorquage rapatriement Exploitation forestière. Gérance et siège:Lhomme Jérôme ,2 rue de La Croix 21460 Montberthault ; Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL213322162

AVIS DE CONSTITUTION

CORSICA BURGUNDY
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 40 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 24/07/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : CORSICA BURGUNDY

Siège social : 40 rue Eugène Spuller - 21200 BEAUNE,

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis Montagne de Beaune, rue Charles ROLLET - 21200 BEAUNE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, à usage professionnel, commercial, industriel et d'habitation,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :

Monsieur Ugo MURCIANI, demeurant 388 a Saint John Street, EC1V4NN LONDRES Monsieur Clément MURCIANI, demeurant 4 rue Jacques de Molay - 21200 BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL213322274

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/08/2018 il a été constitué une S.A.S.U.

Dénomination social: AUFAURE MORGAN

Siège social: 8 rue Magdeleine 21800 Crimolois.

Capital: 5000 euros.

Objet social: Carreleur/Mosaïste.

Président: M. Aufaure Morgan demeurant 8 rue Magdeleine 21800 Crimolois,

détient 100% des parts et est élu pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

AL213322281

RENÉ

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
51 rue René CASSIN
21850 SAINT APPOLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 6 août 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : RENÉ Siège social : 51 rue René CASSIN - 21850 SAINT APPOLINAIRE Objet social : L'exploitation de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, de restauration rapide par l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en générale de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter. Durée : 99 ans Capital social : 2 000 euros Co-Gérants et associés: Mme Patricia REMONDINI demeurant 4 impasse Jacques Prévert à IS SUR TILLE (21) et M Laurent MILLOT demeurant 2 rue Anne Franck, bâtiment A n°2 à GENLIS (21) Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis et mention La Gérance

AL213322284

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/06/2018 il a été constitué une société Dénomination sociale : SCI D.FRICHES Siège social : hameau de mairey, rue basse, 21320 Mont saint jean Forme : Société Civile Immobilière Capital : 11600 € Objet social : la société a pour objet l'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Gérant : Monsieur julien THIERY, hameau de mairey, rue basse, 21320 Mont saint jean Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL213322288

AVIS DE CONSTITUTION

SARL ROUX CONSTRUCTIONS

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SARL

DENOMINATION : ROUX CONSTRUCTIONS
SIEGE SOCIAL : 2 rue de Changey 21121 DAIX

OBJET : La maçonnerie – Gros Oeuvre – Démolition – VRD – Terrassement - Retrait de produits amiantés – Pose de plaques de plâtre – Peinture- achat et vente de tous articles, appareils, produits et matériel se rapportant à la maçonnerie,

DUREE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 1000 euros en apports en Numéraire

GERANCE : M. ANJOUBAULT Christophe demeurant 2 rue de Changey 21121 DAIX

CESSION DE PARTS : Libre entre associés, ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, soumise à l'agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL213322289

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle immatriculée au RCS de DIJON, dénommée «S.A.S.U. BRETZNER EXPERTISE» au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BEIRE LE CHATEL (21310) – 17 Rue Basse, ayant pour objet en France comme à l'étranger, l'exercice de l'activité d'expertise en automobile, d'ingénieur-conseil et le contrôle technique de tous véhicules, dont le président est M. Sylvain BRETZNER, demeurant à BEIRE LE CHATEL (21310) – 17 Rue Basse désigné statutairement pour une durée illimitée.

AL213322293

NIÈVRE

NOMINATION

DISTRILEADER LOIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000.000,21 €
Siège social :
rue Henri Bouquillard Champ des Noyers
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 743 082 R.C.S. Nevers

Suivant PV du 21/06/2018, la société DELOITTE & ASSOCIES, SA siège 6 place de la Pyramide 92908 Paris la Défense cedex 572 028 041 R.C.S. Nanterre a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de ERNST & YOUNG et Autres. Mention au RCS de Nevers.

AL583322304

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MICHON RIGNY

Société civile immobilière
au capital de 250 000 euros
Siège social : 10 Place Carnot
69002 LYON
808 160 873 RCS LYON

Aux termes du PV d'AGE du 30/06/2018, il résulte que le siège social a été transféré à Rigny, 58170 TAZILLY, à compter du 30/06/2018.

Pour information :

Objet social : propriété, administration et gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Durée: 99 années jusqu'au 03/12/2113.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 808 160 873 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La Gérance

AL583322296

EVERSPEED COMPOSITES

Société par actions simplifiée
au capital de 700.000 €
Siège social :
9 rue du Champs de Magny
58470 MAGNY-COURS
522 616 788 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal du 30 juillet 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 19 rue de Prony 75017 PARIS.

Statuts modifiés en conséquence.

Mention au R.C.S. de NEVERS et de PARIS.

AL583322300

MODIFICATION DE CAPITAL

Maître Émilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
5, rue Saint Jacques

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte authentique reçu le 30/07/2018, les associés de la SCI CIMENDAG, siège social 38 rue Honoré de Balzac (58200) COSNE-COURS-SURLOIRE, capital initial 1000€, immatriculé n°821583358 RCS NEVERS ont décidé d'augmenter le capital social de 25 000€ par apport immobilier pour le porter à 26000€. Art 6 et 7 des statuts modifiés.Mention en sera faite au RCS de NEVERS

AL583322302

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta
58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 18 SEPTEMBRE 2018
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune de LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre), 24 rue Général Auger :

Maison d'habitation mitoyenne comprenant :

· au rez-de-chaussée : couloir, une chambre, cuisine, séjour, cellier, dégagement/WC avec lavabo, petite cuisine donnant sur le côté rue ;

· au premier étage : couloir/palier, WC, verrière, six chambres.

Dépendances consistant en deux garages, deux pièces, grange, appentis.

Terrain.

Le tout cadastré section AV numéro 26 lieudit « 24 rue du Général Auger » pour 12 ares 18 centiares.

Bien occupé.

MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00€)

avec faculté de baisse d'un quart puis de moitié en cas de carence d'enchères.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 01 août 2018

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H, huissiers de justice à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Tél : 03.86.28.03.19 le mardi 04 septembre 2018 à 14 H 30 sur place.

AL583322288

MODIFICATION DE STATUTS

GARAGE ARSEN

SAS au capital de 1000 € Siège social :53 Petite rue des Sablons, 58000 Nevers 809 144 892 RCS de Nevers L'AGE du 01/06/2018 a décidé, à compter du même jour de: - modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : entretien et réparation automobile - transférer le siège social de la société 13 route de Château Chinon, 58000 Saint-Éloi Mention au RCS de Nevers

AL583322307

FUSION

AVIS DE PROJET DE FUSION-ABSOPTION

Association Absorbée : Nièvre et Bourbonnais A.P.L., association régie par la Loi du 1er juillet 1901, agrément du 29 mars 2005, renouvelé le 17 février 2014, dont le siège est 1 avenue du Général de Gaulle, Entrée A, 58000 NEVERS, identifiée au Répertoire SIREN sous le n°482 665 825 et au RNA sous le n°W583002592, dont l'objet est notamment de fournir à ses membres les services ou informations qui leur permettent de développer l'usage de la comptabilité et qui facilitent l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales Association Absorbante : Organisme Mixte de Gestion Agréé du Bourbonnais et du Nivernais, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, agrément du 27 septembre 1983, agrément OMGA du 1er novembre 2017, dont le siège est 2 rue des Combattants en Afrique du Nord, 03000 MOULINS, identifiée au Répertoire SIREN sous le n°328 666 169 et au RNA sous le n°W032001799, dont l'objet est notamment de fournir à ses adhérents industriels, commerçants, artisans ou agriculteurs une assistance en matière de gestion et de leur fournir une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières ; à ses adhérents membres des professions libérales et les titulaires des charges et offices son objet est de développer l'usage de la comptabilité, de fournir une assistance en matière de gestion, de leur fournir une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières et de faciliter l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales Aux termes du Conseil d'Administration de Nièvre et Bourbonnais A.P.L. en date du 19 juin 2018 et du Conseil d'administration de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé du Bourbonnais et du Nivernais en date du 25 juin 2018, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de Nièvre et Bourbonnais A.P.L. par l'Organisme Mixte de Gestion Agréé du Bourbonnais et du Nivernais L'opération serait réalisée sur la base de la situation comptable de l'Association Absorbée établie à la date du 31 mai 2018. Les éléments d'actifs serait transmis par l'Association Absorbée au profit de l'Association Absorbante pour leur valeur nette comptable, soit un actif net transmis de 90.364,63 euros. En contrepartie de cet apport, l'Association Absorbante s'engage notamment A prendre les biens et droits de la Société Absorbée avec tous ses éléments corporels et incorporels, A reprendre à son compte toutes les adhésions de l'Association Absorbée, A acquitter la totalité du passif de l'Association Absorbée, La fusion prendra effet au 1er octobre 2018 L'Assemblée Générale de Nièvre et Bourbonnais A.P.L. devra statuer sur l'opération le 20 septembre 2018 à 17H L'Assemblée Générale de l'Organisme Mixte de Gestion Agréé du Bourbonnais et du Nivernais devra statuer sur l'opération le 24 septembre 2018 à 17H.

AL583322292

CESSION

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 ST DOULCHARD

Suivant acte sous seing privé en date à BOURGES du 30/07/2018, enregistré au

SPFE de NEVERS 1, le 01/08/2018, dossier 2018/16424, réf. 2018 A 1013,

La société H.R.EX COSNE SUR LOIRE, EURL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 7 Rue des Minotiers, ZA Val de Loire 58200, immatriculée sous le numéro 501 455 893 RCS NEVERS, A CEDE la société EMH, SAS au capital de 4 000 000 euros, dont le siège social est 5 Rue Archimède, Parc d'Activités Esprit 1, 18000 BOURGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le numéro 840 688 428 RCS BOURGES, un fonds de commerce d'hôtel sis et exploité 7 Rue des Minotiers, ZA Val de Loire 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, moyennant le prix de 720 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30/07/2018.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats LEGALYS.CONSEILS, 2658 Rte d'Orléans 18230 ST DOULCHARD.

Pour avis.

AL583322297

BJT Avocats & Conseils

NIVERNAISE DES FARINES
Moulin des Combrailles
Sas au capital de 10 000 €
lieudit Darldault
58380 Lucenay-les-Aix
RCS Nevers 840 717 375

ACQUISITION FONDS ARTISANAL

Suivant acte du 13/07/18, enregistré à la recette des Impôts de NEVERS le 30/07/18, dossier 2018-16347, référence 2018 A 01014:

CEDANT : SAS MOULIN DES COMBRAILLES – Lieu-dit Dardault 58380 LUCENAY-LES-AIX – RCS NEVERS 514 010 321

CESSIONNAIRE : SAS NIVERNAISE DES FARINES MOULIN DES COMBRAILLES – Lieu-dit Dardault 58380 LUCENAY-LES-AIX – RCS NEVERS 840 717 375

JOUISSANCE : 01/07/2018

Fonds artisanal de minoterie

PRIX : 222 000 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels à hauteur de 117 000 €,

- aux éléments corporels à hauteur de 105 000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale au siège du cessionnaire SAS NIVERNAISE DES FARINES Lieu-dit Dardault 58380 LUCENAY-LES-AIX, et pour les correspondances au siège de la SELARL BJT – Tour Elithis – 1C Bd de Champagne 21000 DIJON.

Le président, ayant pouvoir à cet effet.

AL583322298

Notaire

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9 rue René Couard

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me STAES-MOREUX, notaire salariée en l'Etude de Me JUILLET, notaire à POUILLY S/LOIRE, le 31/07/2018, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 02/08/2018, doss. 201816553, réf. 2018N00449, M. Olivier Jacques Marcel Désiré GAUDIN, demeurant à LERE (18240), 4 rue de la Paroisse, a cédé à M. Béchir CHAIBI, demeurant à HERRY (18140), Le Lac,

Le fonds de commerce de débit de boissons, exploité à MESVES S/ LOIRE (58400) 15 rte d'Antibes, connu sous le nom de BAR DE LA MAIRIE. Moyennant le prix de 15.000,00 €, s'appliquant pour les éléments incorporels à 2.355,86 € et pour les éléments corporels 12.644,14 €. Entrée en jouissance au 1er août 2018.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me JUILLET, Notaire à POUILLY S/ LOIRE (58150), 9 rue René Couard, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

AL583322301

Étude de Maître
Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître **Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS**, les 7 et 8 août 2018, enregistré au SPFE NEVERS I, le 08 août 2018 sous la référence 2018N00460,

Avec la participation de Me Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS (Nièvre)

A été cédé par :

Melle Claire Alexandra **FARGEAS,** Educatrice Sportive, demeurant à NEVERS (58000) 19 faubourg de Lyon, née à NEVERS (58000), le 3 mars 1992.Célibataire.

Venant aux droits de Mademoiselle Mireille DUDRAT, née à NEVERS, le 7 novembre 1962, décédée à NEVERS, le 8 février 2017

A :

La Société dénommée **SAULUT-DUPONT**, Société en nom collectif au capital de 1000 €, dont le siège est à NEVERS (58000) , 5 rue du 13ème de Ligne , identifiée au SIREN sous le numéro 839497708 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le fonds de commerce de JOURNAUX, JEUX, CONFISERIE, BIMBELOTERIE et GERANCE DE DEBIT DE TABACS sis à NEVERS (Nièvre) 5 Rue du 13ème de Ligne, connu sous le nom commercial L'ALLUMETTE, immatriculé au RCS de NEVERS, sous le numéro 412 225 997,

Propriété – Jouissance : Jour de l'acte authentique

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (39 475,00 EUR),

- au matériel pour CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (525,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire

AL583322308

INSERTION

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Joël GAUTHIER&Emmanuel CLERGET», titulaire d'un Office Notarial à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 TER, Avenue Maréchal Leclerc, BP 47**, les 21 et 27 juillet 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 6 août 2018 dossier 2018 16921, référence 2018 N 00459,

La Société dénommée **SARL LAURIE**, Société à responsabilité limitée au capital de 5000,00 €, dont le siège est à POUGUES-LES-EAUX (58320) 7 place Chapal , identifiée au SIREN sous le numéro 488686437 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS. En liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS, du 12 décembre 2017

A CEDE A :

Madame Lorène Eliane Renée **KEDERI**, sans profession, épouse de Monsieur Louis **DESBARRES,** demeurant à POUGUES-LES-EAUX (58320) 3 rue du 8 Mai.

Née à NEVERS (58000) , le 18 septembre 1986.

Le fonds de commerce de café, snack, bar, brasserie, préparation de plats à emporter, sis à POUGUES LES EAUX (58320), 7 place Chapal, connu sous le nom commercial «L'OLYMPIQUE», pour lequel le propriétaire failli était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 488686437.

Moyennant le prix principal de SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6.500,00 EUR), s'appliquant :

· aux éléments incorporels pour TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE-HUIT EUROS (3.238,00 EUR),

· - au matériel pour TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (3.262,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée le 3 avril 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL JSA, dont le siège social est à VERSAILLES (78000), 20 avenue de l'Europe, Mandataire-Judiciaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL583322309

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MAELII

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
51 Boulevard Maréchal Juin
58000 Nevers
802 021 626 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 15 novembre 2017 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Cédric CHEMIN, Madame Carine CHOPIN, Monsieur Sofian, DUHAMEL et Monsieur Dylan DUHAMEL de démissionner de leurs fonctions de cogérants à compter de ce jour et a nommé en qualité de nouveaux gérants Monsieur Sullivan PASSIGNAT, demeurant 3, Impasse Mathieu, 58180 MARZY et Monsieur Amiran OZMANYAN, demeurant 36, rue Bernard Palissy, 58000 NEVERS pour une durée illimitée.

Pour avis

La Gérance

AL583321880

MAELII

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
51 Boulevard Maréchal Juin
58000 Nevers
802 021 626 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2018 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Imen DJOMNI de ses fonctions de cogérant de la Société avec effet au 30 juin 2018 minuit et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Sullivan PASSIGNAT et Monsieur Amiran OZMANYAN demeurent seuls cogérants de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL583321881

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

ATN SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 54 189 €
Siège social : 19, rue des Docks
58000 NEVERS
484 630 827 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 29 juin 2018, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du 1er juillet 2018, Mr Gilles THEVENET dt à NEVERS (58) – 29, boulevard du Maréchal Juin aux fonctions de co-gérant de la société.

AL583322294

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL ALBOUY

Société en liquidation
EARL au capital de 129 887,00 euros
Sourdres 58400 VARENNES LES NARCY
RCS NEVERS N° 423 894 351

L'AGE, réunie le 11/07/2018, a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus de sa gestion à Mme Denise ALBOUY demeurant 21 Rue du Général Brunet 75019 PARIS, de la décharger de son mandat de liquidateur et de constater la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL583322287

MENUISERIE THOMAS

SARL au capital de 8000,00 €
Siège social : 4 RUE DU FILET,
58400 La Charité-sur-Loire
331 659 953 RCS de Nevers

L'AGE du 03/06/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. THOMAS DOMINIQUE, demeurant 41 RUE DU FILET, 58400 La Charité-sur-Loire, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL583322295

ABJC

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1160 000 euros
Siège social : Montliffe
58800 Cervon
489 299 222 RCS Nevers

L'assemblée générale des associés du 30 juin 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

Le liquidateur.

AL583322312

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCP Jean-Paul JACOB Notaire
14 rue du Maréchal leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 01/08/2018, Il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en commun dénommé «Groupement Agricole d'Exploitation en commun reconnu de Dominique et Mallorie PABIOT», dont le siège est à Les Loges, Place des Mariniers, 58150 TRACY SUR LOIRE, pour 99ans à compter de son immatriculation au Registre de commerce et des sociétés de NEVERS. Le groupement a été agréé par décision préfectoral en date du 18 juin 2018 sous le numéro 843.

La gérance est assurée par Mr Dominique PABIOT, viticulteur, dt à TRACY-SUR-LOIRE (58150) 19 rue des Coteaux. Et Mlle Mallorie PABIOT, viticultrice, dt à SAINT-ANDELAIN (58150) 2 rue des Bleuets Chambeau.

POUR AVIS

Me JACOB

AL583322299

SA ORECA

Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

Par acte SSP en date du 21/07/2018, il a été constitué une Société civile immobilière dénommée LES HIRONDELLES aux caractéristiques suivantes:

Siège social : 19 Route de Livry, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel / La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par

voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Cogérance : Jean-Michel PROST, demeurant 3 Route de l'Allier 58240 LIVRY et Jérémy PROST, demeurant 4 Impasse des Gouttières 58240 FLEURY SUR LOIRE

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales dans tous les autres cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL583322303

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : CAVILOU ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 13, rue Saint Martin – 58000 NEVERS ; Objet social : Achat, vente de thés, cafés, cacao et infusions - Achat, vente à emporter et à consommer sur place d'épicerie fine, de pâtisseries, de confiseries, de chocolats et de glaces - Achat, vente d'accessoires pour la consommation de thés, cafés, cacao, infusions, d'objets d'art de la table et de décoration - Organisation de dégustations et d'ateliers découvertes de thés, cafés, cacao, infusions, d'assemblage de pâtisseries et de produits d'épicerie fine - Activité de salon de thé ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 500 € ; Gérance : Mme Catherine MARRET dt à MARZY (58) – 5, rue des Chèvres ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL583322305

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : VAGAIS ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 50, rue Virlogeux – 58300 DECIZE ; Objet social : : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 7 500 € ; Gérance : Mr Christophe BORREGO dt à DECIZE (58) – La Tuilerie Germancy ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL583322306

YONNE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI COUTURE DE SOIE

SCI au capital de 136000,00 Euros 12 rue couture de soie, 89420 GUILLON 521195206 R.C.S. Auxerre Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/07/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 RUE DE LA VOIE DE PUISEAUX, 10130 EAUX-PUISEAUX à compter du 30/07/2018. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL893322317

CUMA DU VAL DE BAULCHE

RCS Auxerre 395 104 102

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2017, la Cuma du Val de Baulche a transféré son siège social du 2 chemin des Carillons 89113 Charbuy au 32 rue de la Charmotière 89113 Charbuy.

Le président

AL893322331

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DU CAPITAL

DU BOIS DE MILLY,
SCEA au capital de 438 818.75 €
Siège social : le bois de Milly
89320 ARCES-DILO
RCS SENS 325 382 349

Aux termes d'une délibération en date du15/07/2018, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 48 761.87 € pour le porter de 438 818.75 € à 487 580.62 € par apport en numéraire d'un nouvel associé.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Pour avis,

AL893322308

CERFRANCE YONNE

EARL DOMAINE DES QUATRE SAISONS

EARL au capital de 748 000 euros Siège social : 4 rue de la Gare - 89800 CHEMILLY SUR SEREIN 450 188 032 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 100 euros, ce qui a pour effet de le porter à 748 100 euros, Pour avis, la gérance.

AL893322316

➜ CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION

Caisse de congés payés du bâtiment
de la région du centre
Agrée par l'état (Arrêté ministériel
du 6 avril 1937 J.O du 9 avril 1937)

Convocation des adhérents en Assemblée Générale Ordinaire, en application des articles 19 à 21 des statuts :

Le vendredi 07 septembre 2018 à 09 heures 30 au siège : 35, rue de Bellecroix 03400 Yzeure

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos (article 22)

Le Président

Alain Schultz

AL893322320

➜ RECTIFICATIF

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE le 27/07/2018

Concernant la constitution de la société SARL FOUCHERES : Il a été écrit : IMMATRICULATION au RCS d"AUXERRE Il fallait lire : IMMATRICULATION au RCS de SENS. Le reste de l'annonce est inchangé.

AL893322312

Dans l'annonce n° AL 893222293 concernant AG2L SAS parue le 10/08/2018 il convenait de lire : par acte sous seing privé en date du **09/08/2018,** au lieu de : par acte sous seing privé en date du 10/08/2018

AL893322329

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE le 03/08/18

Concernant le transfert de siège de la société MANAGEMENT 3D Il a été omis d'indiquer que la société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de SENS.

Le reste de l'annonce est inchangé.

AL893322337

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE le 27/07/18

Concernant le transfert de siège de la société SGAOP. Il a été omis d'indiquer que la société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de SENS.

Le reste de l'annonce est inchangé.

AL893322338

➜ CHANGEMENT DE NOM

AVIS

Mme QUEYREIX Pauline, Amélie, née le 26 décembre 1986 à SENS, 89100, FRANCE, demeurant 9 Le Pont Pourri, EGRISELLES-LE-BOCAGE, 89500, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur DESNOS Elona, Sélène, née le 19 décembre 2012 à GISORS, 27140, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir DESNOS-QUEYREIX Elona, Sélène.

AL893322327

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ATELIERS DE JOIGNY

Le 29/06/2018, l'associée unique de la société ATELIERS DE JOIGNY, SAS au capital de 501.600 €, siège social à JOIGNY (89) route de Chamvres, RCS Sens 506 850 015, prenant acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes, a décidé de nommer un nouveau Commissaire aux comptes titulaire pour 6 exercices, et de ne pas pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes suppléant : Anciennes mentions publiées : CAC titulaire : SA PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT - 63, rue de Villiers – 92200 NEULLY S/SEINE ; CAC Suppléant : Anik CHAUMARTIN – 63, rue de Villiers – 92200 NEULLY S/SEINE Nouvelles mentions : CAC titulaire : SAS ERNST & YOUNG AUDIT – 1-2, Place des Saisons 92037 PARIS LA DEFENSE ; CAC Suppléant : Néant

AL893322309

PREAUX MEDICAL

Société par actions simplifiée
au capital de 10 €
Siège social : 32 rue la Boétie
75008 PARIS
840 692 842 R.C.S. Paris

Aux termes d'un PV d'AG en date du 06/07/18, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant total de 3.558.315 euros par création d'actions nouvelles, portant le capital à 3.558.325 euros et de transférer le siège social au 12 voie des Préaux, 89310 Nitry. Il a été décidé de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance M. Régis NAULIN, 2 rue de la Paix, 89279 Vermenton, la société TRADEFIVE SARL sise 19 Bd de la Saussaye, 92200 Neuilly-sur-Seine, 509 015 442 RCS Nanterre et M. Christophe Gicquel, 18 rue Jean Jaurès, 92270 Bois-Colombes. Aux termes d'un PV du Conseil de Surveillance du 06/07/2018, il a été pris acte de la démission de M. Jérôme GIRSZYN de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement M. Régis NAULIN. Il a été décidé de nommer la société TRADEFIVE en qualité de Président du Conseil de surveillance et décidé de nommer en qualité de membre du Directoire Régis NAULIN, Mme Isabelle BLANC, 5 bis rue Crochot, 89000 Auxerre et M. Laurent CHIAVERINI, 42 Cours Gouffé, 13006 Marseille. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL893322311

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL BAR DU MARCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 20 rue du Commerce
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 477 671 754

Aux termes d'une décision en date du 8 août 2018, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 15 août 2018 la dénomination sociale «EURL BAR DU MARCHE» par «BAR DU MARCHE – LE BALTO» et de modifier en conséquence les statuts.

- d'étendre, à cette même date, l'objet social aux activités de jeux de grattage et de tirage et de modifier les statuts en conséquence,

- de nommer à compter du 15 août 2018 Monsieur Luc PETIT, demeurant 42 rue Emile Landrin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en

remplacement de Monsieur Alain GAILLARD, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL893322323

➜ CESSION

CESSION

Aux termes d'un acte S.S.P. à PROVINS en date du 2 Octobre 2017, Enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de AUXERRE 1 , le 27/07/2018 dossier 2018 22135 référence 2018 A 01787

La Société ACKERMANN VOYAGES sarl au capital de 290.000 euros dont le siège social est 57 Route de Saint Martin – 89120 CHARNY , Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS, sous le Numéro 438.991.168,

Céde à

La SARL ALBA VOYAGES sarl au capital de 130.000 Euros, dont le siège social est 2 rue Georges Dromigny – Zac Parc des Deux Rivières – 77160 PROVINS , Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN, sous le Numéro 332.137.587,

Le portefeuille cédé : marque, logo, matériel, son fichier clients/prospects et les éventuels contrats en cours ainsi que le droit à l'usage du nom commercial « Ackermann Voyages » à l'exclusion de tout droit au bail exploité 57 route de Saint Martin – 89120 CHARNY .

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 60.000 euros et l'entrée en jouissance fixée au 02 Octobre 2017,

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par loi, au siège social du Cessionnaire et pour la correspondance et la validité à l'adresse dont dépendent les éléments cédés.

Pour avis

AL893322319

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

LA PIERRE D'ANGLE

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros Siège social : 1 Place du Cloître 89450 VEZELAY 497 782 151 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2017, l'associée unique a nommé Monsieur Mattéo BRIOZZI, demeurant Place du Cloître Presbytère 89450 VEZELAY, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe REQUIER, démissionnaire. Pour avis

AL893322307

S.J.B. Société d'Avocats

REMPLACEMENT DE LA GERANCE

GROUPEMENT FONCIER GUYARD Société civile au capital de 148 790,34 euros Siège social : 89160 CHASSIGNELLES 378596746 RCS AUXERRE Aux termes d'un acte unanime en date du 3 août 2018, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante sans limitation de durée Madame Bernadette GUYARD épouse COMPAIN, demeurant 30 Grande Rue –89160 CHASSIGNELLES en remplacement de Monsieur Germain GUYARD, ancien gérant décédé.

AL893322310

SARL EMANON

SARL au capital de 10000,00 Euros
11 Place Charles LEPERE,
89000 AUXERRE
838188720 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10/07/2018 il a été pris acte de la démission pour ordre de Monsieur Brice BERTHELIN, de ses fonctions de Co-gérant à compter du 10/07/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL893322313

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

HOLLARD

SCI au capital de 772 140,00 Euros
Siège social :
89260 LA CHAPELLE-SUR-OREUSE
25 Rue Alfred Rondeau Hollard
533 336 103 R.C.S. SENS

Aux termes des Décisions de la collectivité des associés en date du 29/05/2018, il a été pris acte du décès de Mme Suzanne LEROY épouse CROZET, anciennement associée co-gérante.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de SENS.

AL893322328

➜ NON DISSOLUTION

LA GLAUYE

Société par actions simplifiée
au capital de 897 280 €
Siège social : 19, rue des Fossés
89460 CRAVANT
538 150 061 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 2 juillet 2018, les associés, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL893322085

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CABINET D'INFIRMIERES PASTEUR

SCM en liquidation amiable
au capital de 1 000 €
Siège social : 8, rue Pasteur
89100 MALAY-LE-GRAND
750 745 325 RCS SENS

Le 31/05/2018, les associées ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme François Aurry de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL893322268

RESTAURANT DU PALAIS ET DE L'ASSIETTE

SARL au capital de 80 000 €
Siège social : 18, Place de la République
89100 SENS
330 914 904 RCS SENS

Le 30/06/2018, les associés ont : - décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, - nommé M. Lionel DURACHER, demeurant à MONTACHER VILLEGARDIN (89150), Dieu-Lamant, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL893322294

PHARMACIE PÉROT

SARL à associé unique
au capital de 45.740 euros
Siège social : 9 rue Emile Tabarant
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE
423 638 063 RCS SENS

Aux termes d'un acte SSP du 31/07/18, M. Manuel PÉROT a décidé la dissolution anticipée de la SARL PHARMACIE PÉROT et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

M. Manuel PÉROT dmt 4 rue de la Plaine à LAROCHE-ST-CYDROINE (89400) devient liquidateur à compter de cette même date. La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date.

M. Manuel PÉROT, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL893322322

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL LES RIPAILLEURS
SARL au capital de 5.000 €
17 GRANDE RUE, 89100 SENS
813279874 RCS Sens

Aux termes de l'AGE en date du 29/12/2016, lesassociés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2016. M. PASCAL LEBOUVIER, demeurant 139 RUE ROBERT

HESCHEL, 60700 PONT SAINTE MAXENCE a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Sens

AL893322324

AVIS DE DISSOLUTION

ID RESIDENTIEL
SARL au capital de 150 000 euros
Siège social : 21 Rue de l'Europe
89100 MAILLOT
RCS SENS N° 483 970 505

La société ID RESIDENTIEL sus-désignée, a été dissoute par déclaration en date du 10/08/2018 souscrite par la SAS BELLOY, au capital de 500 000 €, dont le siège social se situe au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT, inscrite au RCS de SENS sous le n° 478 333 511. Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil, les créanciers de la société ID RESIDENTIEL peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. A l'issue de ce délai, le patrimoine de la société ID RESIDENTIEL sera transmis à la société BELLOY, associée unique, qui reprendra tous ses droits et obligations.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de SENS

Pour avis

AL893322332

➜ AVIS DE CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

VAVON-GUYARD

Société par actions simplifiée
au capital de 70.000 €
Siège social : Place de l'Eglise,
89630 QUARRE LES TOMBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES du 27 juillet 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : VAVON-GUYARD

Siège : Place de l'Eglise, 89630 QUARRE LES TOMBES

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 70.000 €

Objet : la vente au détail, gros, demi-gros, par tout moyen notamment marché, tournée, exploitation de tout magasin, de boucherie, de volailles, de charcuterie, comprenant principalement la préparation et la vente de viande de toutes espèces, la préparation et la vente de charcuterie, de conserves et de produits alimentaires divers, et de produits locaux, l'organisation de réceptions, l'activité de traiteur en général comprenant notamment l'élaboration, la fabrication et la vente de plats cuisinés à emporter, à livrer ou à servir sur place.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Franck VAVON, demeurant 8 route de Mare Hameau de Faix, 89200 SAUVIGNY LE BOIS

Directeurs généraux : - Monsieur Pierre-Olivier GUYARD, demeurant 20 bis route d'Avallon Montmardelin 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS

- Monsieur Arnaud Claude GUYARD, demeurant 8 rue des Teillats, 89200 MAGNY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

POUR AVIS. Le Président

AL893322314

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Florence MERLET Notaire Associé 89250 SEIGNELAY Suivant acte reçu par Maître

Florence MERLET, Notaire associé à SEIGNELAY le 02/08/2018, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 03/08/2018 dossier 2018 22979 référence 2018 N 00877, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : ISATIS. Siège : MIGENNES (89400), 110 avenue Jean Jaurès. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Capital social : 100,00€ divisé en 100 parts de 1,00€ chacune numérotées de 1 à 100. Apports en numéraires : 100,00€. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Les premiers gérants sont : Monsieur Fabrice FERRANDO, commerçant, et Madame Marie-France Chantal SCHADECK, son épse, commerçante, demeurant ensemble à MIGENNES (89400), 110 avenue Jean Jaurès. Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS SENS Pour insertion Le Notaire.

AL893322318

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Benjamin AUDEUX, , dont le siège est à SERGINES (89140), le 2 août 2018, a été constituée une société civile immobilière, enregistrée, ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale: SCI KENI. Forme: société civile immobilière régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil. Siège social fixé à SERGINES (89140), 23 rue Serré. Objet: acquisition et gestion de tous biens immobiliers. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation. Le capital social est fixé à la somme de MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,00 EUR). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire. Le premier gérant de la société est: Melle Kelly CRESTANI, demeurant à ROSOY (89100), 1 allée des bleuets. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis. Le notaire.

AL893322325

Étude de Maître
Olivier XIBERRAS,
Notaire 7, rue Philippe Verger.
89130 TOUCY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane THOMAS, Notaire au sein de l'Office Notarial de Maître XIBERRAS, le 10 août 2018 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet: la fabrication et la vente de pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie, plats cuisinés à emporter et traiteur

Dénomination : PATISSERIE CHOCOLATERIE L'EXCELLENCE

Siège social : TOUCY (89130), 18 rue Philippe Verger.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le PREMIER OCTOBRE et se termine le TRENTE SEPTEMBRE de chaque année.

Gérant : Monsieur Mickaël Eric Yann **COUSIN**, demeurant à ROUSSON (89500) 7 route de la Montagne Bussy.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis. Le Notaire.

AL893322335

DOMUS JURIS

Par acte sous seing privé en date du 23/7/2018 est constituée une Société aux caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée à associé unique DENOMINATION : DOMUS JURIS SIEGE SOCIAL : 34 avenue Denfert- Rochereau - 89000 AUXERRE OBJET : gestion, acquisition, vente, location de biens immobiliers.

DUREE : 99 années CAPITAL : cinq cents euros (500 €) Président : Monsieur Nicolas DUHAMEL Né le 23 janvier 1978 à Louviers (27) Demeurant 28 rue Lamartine 78800 Houilles IMMATRICULATION : RCS Auxerre

AL893322292

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Énergies

La climatisation réchauffe la planète

Cela peut sembler paradoxal mais les climatiseurs contribuent au réchauffement climatique de la planète. C'est ce qu'explique l'Agence internationale de l'énergie dans une récente étude.

InfoServices Économie&Gestion

▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN NOUVEAU
à réserver dès maintenant
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Partout dans le monde, la population cherche à se protéger de la chaleur croissante en installant des climatiseurs. Aujourd'hui parmi les 2,8 milliards de personnes vivant sous des climats très chauds, seulement 8 % ont un logement climatisé, mais les installations vont s'accélérer. Entre 1990 et 2016, les ventes de climatiseurs sont passées de 24 à 42 millions d'unités par an. Et ce chiffre ne va cesser de croître puisque le nombre de personnes accédant à un meilleur niveau de vie augmente, notamment en Inde, en Indonésie et en Chine. Ces trois pays devraient contribuer pour moitié à la hausse mondiale de consommation électrique pour la climatisation. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que plus de 1,6 milliard de systèmes de climatisation sont actuellement en service dans le monde, dont environ la moitié en Chine et aux États-Unis. Ce chiffre pourrait atteindre 5,6 milliards en 2050, soit 10 climatiseurs vendus à la seconde pendant 30 ans. Le marché des équipements de refroidissement pourrait atteindre 260 milliards de dollars en 2050, contre 140 milliards de dollars aujourd'hui. Même si leur performance énergétique est très inégale – ceux vendus au japon et dans l'UE sont 25 % plus efficaces en moyenne que ceux vendus en Chine et aux Etats-Unis -, les climatiseurs sont très énergivores : ils consomment globalement 2 100 térawattheures d'électricité par an, soit l'équivalent de quatre années de consommation française.



Crédit: Banque mondiale

En Chine, les installations de climatiseurs se multiplient.

Renforcement des normes d'efficacité énergétique

De tels niveaux de consommation d'énergie ont des conséquences sur l'environnement et le climat lorsque l'on sait que les deux tiers de l'électricité produite dans le monde le sont par des centrales fonctionnant aux énergies fossiles (charbon et gaz naturel essentiellement). L'AIE estime à 1,1 milliard de tonnes le bilan carbone annuel de la climatisation, soit autant que ce qu'émet aujourd'hui le Japon. Outre la consommation élevée d'électricité, les fluides frigorigènes utilisés par les climatiseurs appauvrissent la couche d'ozone et rejettent une grande quantité de CO2 dans l'atmosphère. Hausse de la démographie, du pouvoir d'achat et des températures vont donc contribuer à l'installation toujours croissante de climatiseurs qui vont engendrer une augmentation du réchauffement climatique.

Pour briser ce cercle vicieux, l'AIE prône un renforcement des normes d'efficacité énergétique des appareils couplé à une amélioration de la performance thermique des bâtiments, c'est-à-dire une meilleure isolation. En France, l'Ademe suit de près le sujet et estime qu'il est primordial de trouver des solutions de climatisation en énergie utilisant des fluides à faible impact de réchauffement global ou des technologies alternatives sans fluides frigorigènes et qu'il faut parallèlement mieux isoler les bâtiments afin qu'ils conservent au maximum la fraîcheur à l'intérieur. D'où l'idée de coupler les climatiseurs à des sources d'énergies renouvelables, en particulier au solaire photovoltaïque. Un rafraîchissement plus durable et plus efficace permettrait de stabiliser la demande énergétique globale pour les besoins en climatisation sans limiter l'accès des pays émergents à ce confort.

VALÉRIE GODEMENT

▶ Coin cuisine

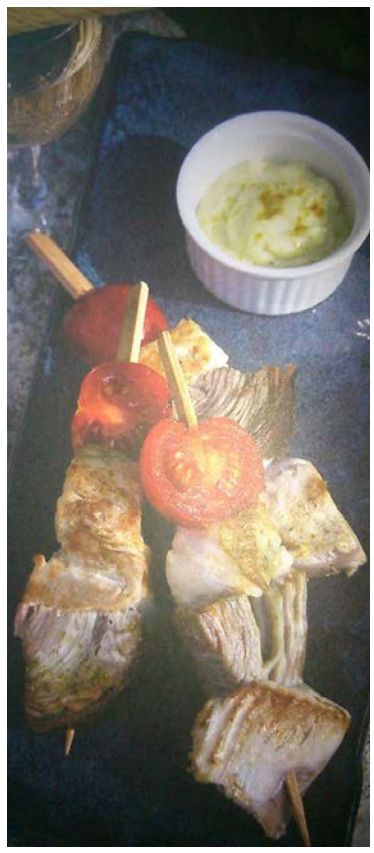
Petites brochettes de cabillaud, andouille, tomate et mayonnaise au curry

(pour 4 brochettes)

Temps de préparation : 20 minutes ;
Temps de cuisson : 8 minutes.
Ingrédients :
100 grammes de cabillaud,
2 tomates cocktail,
2 tranches d'andouille de 3 cm d'épaisseur,
1 filet d'huile d'olive.
Pour la mayonnaise : 1 jaune d'œuf à température, 1 cuillère à soupe de moutarde, ½ cuillère à café de curry en poudre, 1 cuillère à café de vinaigre de vin, 20 centilitres d'huile de tournesol, 1 pincée de sel et du poivre du moulin.

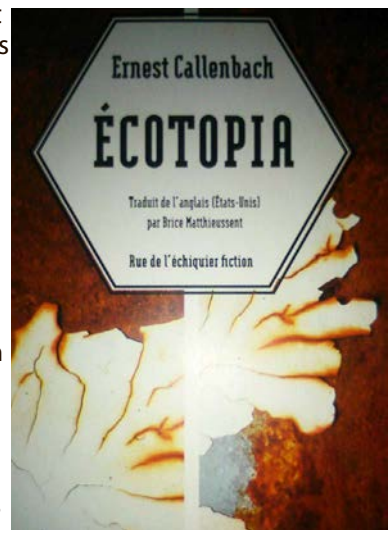
Réalisation :
Pour la mayonnaise, dans un bol, mélanger le jaune d'œuf avec le curry, la moutarde et le vinaigre. Saler et poivrer.
Verser progressivement l'huile sur le mélange en fouettant au fouet ou avec une fourchette afin de monter la mayonnaise.
Filmer le bol et conserver la mayonnaise au réfrigérateur.
Pour confectionner les brochettes, couper le cabillaud en quatre.
Couper les tranches d'andouille en quatre également en gardant la peau.
Couper les tomates en deux.
Confectionner les brochettes en répartissant les ingrédients sur les quatre brochettes.
Faire chauffer la plancha.
Verser l'huile et cuire les brochettes de tous les côtés.
Servir les brochettes accompagnées de la mayonnaise au curry.
Astuce : on peut remplacer le cabillaud par des noix de Saint-Jacques ou du thon et l'andouille par du lard fumé ou du chorizo.

Note : cette recette est issue du livre «*Cuisine de la mer à la plancha*» d'Isabel Lepage paru aux éditions Ouest-France.



▶ Coin lecture

Il y a 40 ans, le développement durable



«Écotopia» est un roman d'Ernest Callenbach à paraître aux éditions Rue de l'Echiquier dans la toute nouvelle collection fiction (www.ruedelechiquier.net).
Pour bien comprendre tout le côté visionnaire et intéressant du récit, il faut bien garder à l'esprit, dès le début de la lecture, que ce livre est paru pour la première fois aux États-Unis en 1975, il y a 43 ans précisément. Il projette un pays (trois états ex-étatsuniens qui ont fait sécession) qui a mis en place une gouvernance et une citoyenneté qui ressemblent comme deux gouttes d'eau, dans les grands principes, à ce que nos sociétés de 2018 tentent parfois et péniblement de mettre en place. Ce n'est bien évidemment pas un mode d'emploi mais une formidable anticipation, pour certains aspects, de ce que le développement durable peut apporter. C'est aussi un livre de débat (le retour des animaux sauvages dans des forêts aux portes des villes et que l'on peut chasser à l'arc possède un côté régressif qui interroge pour le moins ; la place de la démocratie directe…). C'est enfin une des rares fictions de l'époque qui part d'une volonté choisie de vivre autrement plutôt que la construction d'une société post apocalyptique. À découvrir en octobre…

THIERRY MICHEL

Prix : 19 euros



HAUTE-LOIRE (43)

Paroles de jeune

JA

Laurine Rousset est entrée au conseil d'administration de JA national et prend la présidence du Comité d'organisation de Terre de Jim 2019. Mais elle vient tout juste de s'installer en production laitière et de se convertir en bio…



J'aime

- Apprendre
- Les défis
- Travailler avec le vivant animal ou végétal
- Le shopping avec les copines

Je n'aime pas

- Les machos
- Ceux qui dénigrent le métier
- Les contrariétés

Tout juste installée, Laurine entre à JA national

Installée depuis quelques mois seulement, Laurine Rousset a pourtant derrière elle un parcours déjà bien rempli. En short et débardeur, les cheveux relevés en queue de cheval, un sourire sur les lèvres, cette jeune femme de 28 ans affiche sa détermination, son dynamisme et un rien d'impatience. Derrière ce physique d'adolescente se cache une battante, bonne vivante, entrepreneuse, ambitieuse qui peut parfois manquer de confiance en elle et aime donc être épaulée. Et sur son exploitation, c'est avec ses parents qu'elle trouve cet équilibre. Elle est associée du Gaec du Pont de Peyre à Monlet (Haute-Loire) avec Brigitte sa maman, son père Thierry étant conjoint collaborateur pour un an avant de partir en retraite. Les deux femmes gèrent une exploitation laitière avec une quarantaine de Prim'Holstein sur 80 hectares dont 20 en céréales (maïs et blé) et le reste en herbe.



Laurine avec «Copine» (qui ne fait pas de shopping) une Normande qu'elle a achetée sur un coup de cœur au Sommet de l'Élevage il y a 10 ans. © Haute-Loire Paysanne

Son profil

- À 28 ans, Laurine s'installe en février 2018 sur le Gaec du Pont de Peyre avec sa maman associée et son papa conjoint collaborateur.
- Bac STAV (Sciences techniques agricoles et vivants) ; BTS PA (Productions animales) ; Licences en agronomie, droit et gestion.
- Formatrice certiphyto . Enseignante en biologie, phytotechnie et zootechnie.
- Exploitation laitière de 40 Prim'Holstein (projet 60) sur 80 ha de SAU. Construction d'un bâtiment VL et salle de traite. Conversion en bio depuis novembre 2017.
- A fait du rugby pendant 7 ans au niveau Auvergne. Pratique la moto et le quad.

Aller voir ailleurs pour mûrir son projet

Mais avant de se lancer dans cette aventure, Laurine est allée voir ailleurs. Une formation solide en poche avec un Bac STAV, un BTS PA et une Licence en agronomie, droit et gestion, la jeune fille va connaître plusieurs expériences professionnelles qui vont l'aider à mûrir personnellement, à élargir ses horizons, et à peaufiner son projet. Elle va ainsi parcourir la France pour faire passer le certiphyto à des personnels d'entreprises avec le CFPPA de Bonnefont, puis devenir enseignante en biologie, phytotechnie et zootechnie, à Yssingeaux et Vals-près-le Puy. Mais si elle a apprécié ces expériences, Laurine Rousset avait en tête de s'installer. *« Je savais que mon père partirait en retraite en 2018, et je voulais m'installer cette année-là. Je l'ai fait…»* Eh oui, Laurine a besoin de se fixer des objectifs, voire des défis pour aller de l'avant.

Et même si ses parents ne l'ont pas encouragée -surtout Brigitte « *elle avait une bonne situation...»,* soupire-t-elle- ils ont bien compris que tel était son choix, et l'ont donc accompagnée. D'autant que la jeune femme a construit son projet dans la continuité de la ferme familiale tout en y apportant sa touche personnelle ; elle a même peut-être franchi les étapes initiées par son père. En effet, Laurine convertit l'exploitation en bio. *« Déjà mon père avait mis en place une conduite la plus autonome possible basée sur une alimentation à base de fourrages et de céréales produits sur l'exploitation, avec pour seul achat le tourteau. De même, il utilisait peu d'engrais privilégiant les apports de fumiers.»*

Le pas était donc assez facile à franchir. *« Facile sur le papier,* dira-t-elle. *Mais quand on le vit, c'est autre chose surtout une année comme celle-ci.»* Et le jeune Gaec a profité de l'ouverture de marchés bio, avec Sodiaal pour le lait, pour sauter le pas dès novembre 2017. C'est une conversion non simultanée, en 2 ans pour les terres et 6 mois pour les animaux. Laurine pourra commercialiser son lait en bio au 1er novembre 2019.

> *« J'aurais fait une erreur de m'installer à 20 ans. Ma licence, mes expériences professionnelles m'ont permis de mûrir et réfléchir mon projet…»*

Soucieuse de la réussite de son entreprise, mais aussi du bien-être de ses animaux, la jeune éleveuse s'inquiète des mauvaises conditions climatiques de ce printemps qui ont compromis qualité et quantité des fourrages. *« Nous n'avons pas récolté la MS espérée. Mes craintes portent sur la santé du troupeau cet hiver…».* Car Laurine est éleveuse dans l'âme. Elle aime ses animaux et profite de la traite pour surveiller. C'est pourquoi, son projet de bâtiment pour accueillir 60 laitières, elle l'a pensé en intégrant cette notion de confort pour ses vaches. Elle a opté pour des logettes creuses sur argile compacté et un lit de paille et carbonate à changer toutes les 3 semaines. *« C'est du travail, mais les vaches seront bien.»* La salle de traite en épis 2 x 6 postes correspond aussi à son besoin de *« bien voir »* ses vaches. Ce passage en bio, Laurine le vit à fond. C'est pour elle l'occasion de mettre en pratique toute sa technicité, et visiblement, elle aime ça. Avec l'aide des conseillères bio de la Chambre d'Agriculture, elle revoit tout l'assolement de son exploitation en supprimant le maïs et en introduisant des méteils par exemple… et bien sûr elle adaptera sa ration de base pour optimiser la production de ses vaches.

Un bond en avant avec les JA

Mais Laurine Rousset ne vit pas que sur son exploitation. Elle s'ouvre d'autres horizons en s'engageant aux JA notamment. Appelée dès l'âge de 20 ans par les JA de son canton pour aider à l'organisation de la Départementale de labour en 2010, elle tombe dans la marmite et y reste. Elle assurera même la présidence du CCJA d'Allègre de 2013 à 2017 alors qu'elle n'est même pas installée.

Et cette année 2018, elle grille les étapes en prenant la vice-présidence de JA 43. Mais on l'a dit, Laurine a de l'ambition, et elle s'est investie pour le dossier de candidature des JA de Haute-Loire pour accueillir la Finale nationale de labour en 2019. La candidature est retenue, Laurine prend la présidence du Comité d'organisation et accède naturellement au conseil d'administration de JA France. *« C'est un grand bond. Je ne m'attendais pas à monter si vite »,* nous dit-elle avec modestie. Laurine est une battante et elle reconnaît que *« en tant que fille, dans ce milieu, il faut faire ses preuves deux fois …»*, mais cela ne la rebute pas, peut-être même la stimule.

Suzanne Marion

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Pourquoi il n'y a pas de pépins dans une banane ?

Contrairement à la plupart des fruits, la banane n'a pas de graines pour se reproduire. Ni noyau, ni pépins. Découvrons pourquoi.


Photo ©Ilona Barjean

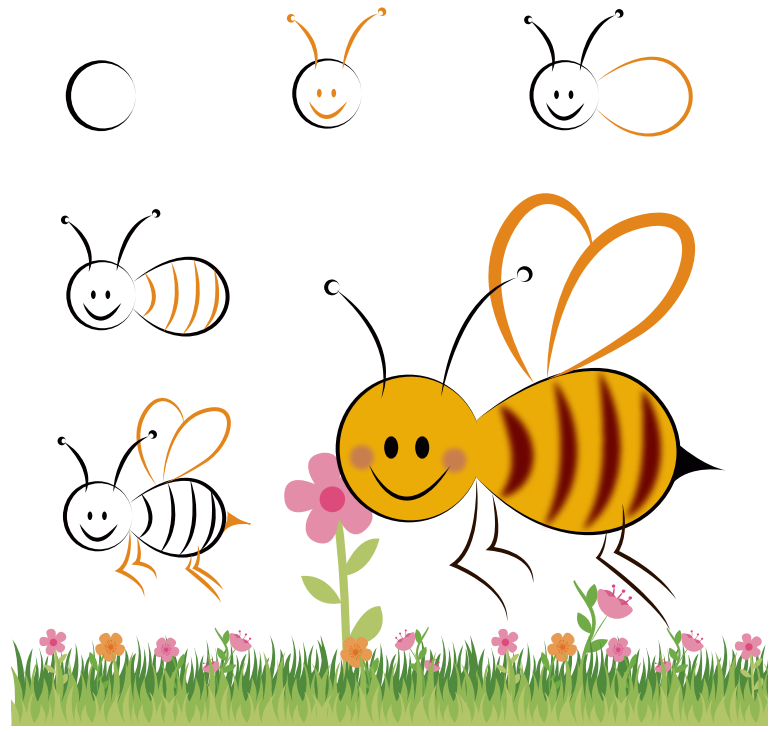
■ On pourrait penser que des graines se cachent sur ou dans la peau de banane. Ce n'est pas le cas. Si on fend une banane dans le sens de la longueur, on voit une série de petites taches noires réparties tout du long. Ce sont des « embryons » de graines, des ovules végétaux non fécondés. Le bananier « domestique » est en effet une plante qui n'a pas besoin de graines pour se reproduire. Les bananiers ne sont pas des arbres, mais des herbacés : la tige ne se transforme pas en bois. Les racines, par rejet, donneront naissance à des petits bananiers. Ils se reproduisent un peu à la manière des bambous. Pour produire son fruit, le bananier n'a pas besoin de pollinisation. Les bananes n'ont donc pas de pépins à cause, ou plutôt grâce à la sélection non-naturelle.

Les bananiers ne sont pas des arbres

Un peu comme la clémentine, variété hybride d'agrume sans pépins, qui est un croisement entre la mandarine et l'orange douce.
La banane est à l'origine une baie qui contient de nombreux pépins. Les bananiers cultivés en plantation ont été obtenus par des croisements entre différentes variétés de manière à combiner les qualités intéressantes : forme, couleur, goût. C'est ainsi, qui a permis d'aboutir à des bananiers sans graines, donc sans pépins. Les variétés commerciales sont stériles.

En savoir plus sur les bananes : https://www.lesfruitsetlegumesfrais.com/

Bravo l'artiste • Apprends à dessiner une abeille

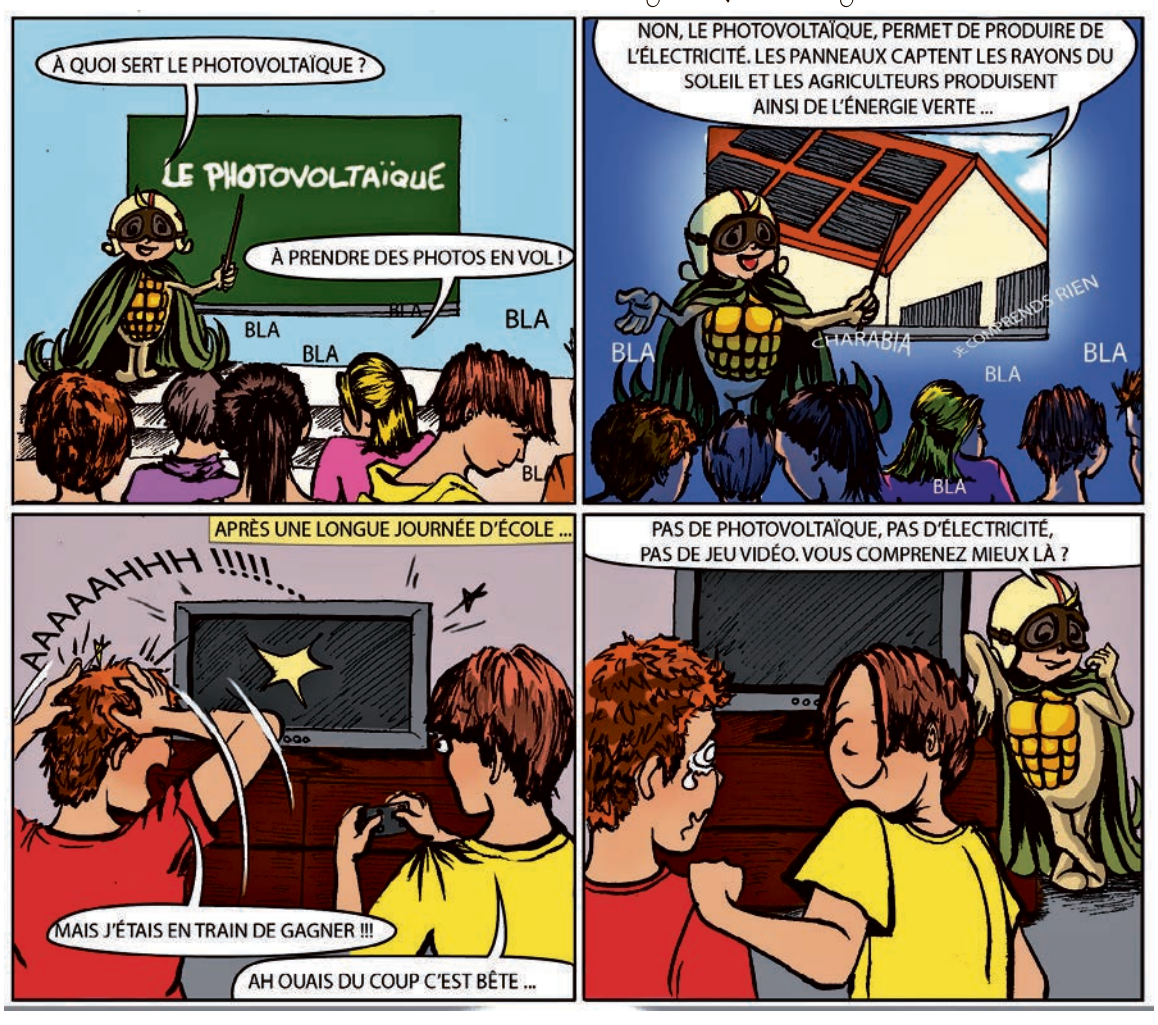


La p'tite recette : Banane glacée

Si vous aimez cuisiner et manger de bons desserts glacés, pourquoi ne pas utiliser les bananes ? Pelez des bananes et enfoncez des bâtons de bois dans chacune d'elles. Ensuite, trempez le bout des bananes dans du chocolat fondu et déposez les bananes sur du papier ciré. Déposez le tout au congélateur et une fois les bananes gelées, il ne reste plus qu'à déguster les bananes glacées.

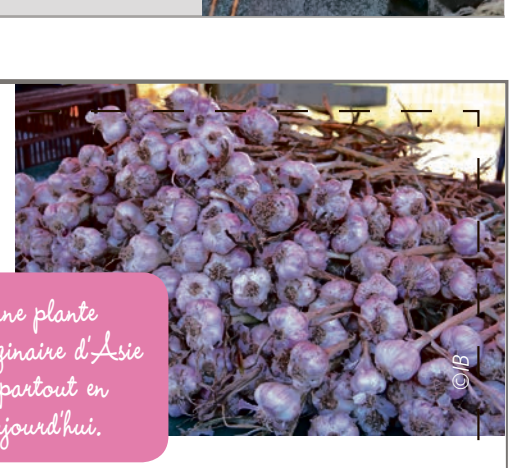

©ckl

Les Campagnons ! Pas de jus, pas de jeu



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

L'ail


©IB

L'ail est une plante vivace, originaire d'Asie et cultivée partout en Europe aujourd'hui.

★ L'ail pousse dans tous les sols. Ses fleurs, de couleur variable, sont disposées en ombelle ; ses feuilles entourent sa tige d'une sorte de gaine.

★ Son bulbe (ou tête d'ail) se divise en bulbilles : ce sont les gousses d'ail.

★ L'ail sert en cuisine pour l'assaisonnement de certains plats. En Orient, on le réduit souvent en poudre avant de l'utiliser. Il est utilisé également en pharmacie, notamment pour combattre certaines infections.

★ Les Grecs de l'Antiquité étaient rebutés par son odeur et l'appelaient la rose puante. Par contre les Romains l'utilisaient : nombre de paysans la consommaient en frottant une gousse sur un morceau de pain.

La p'tite blague

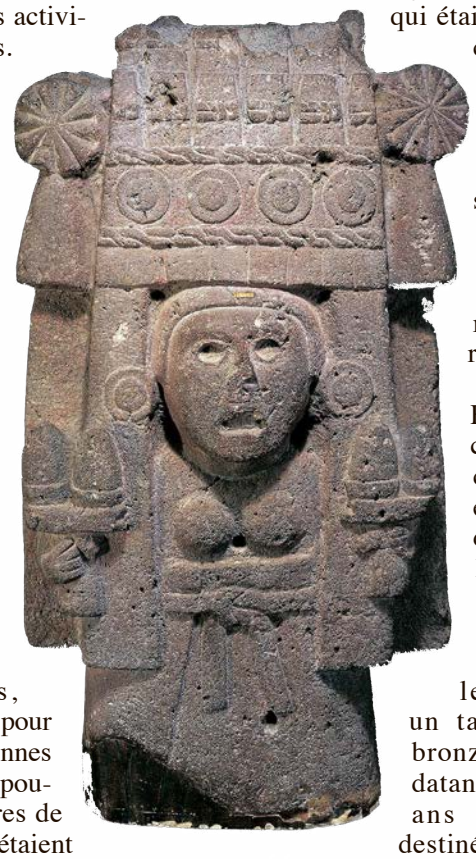
Qu'est ce qu'une gousse d'ail jetée contre un mur qui revient ?
C'est le retour du jet d'ail (Jedi).

Sacrés grains

Depuis la nuit des temps, les céréales occupent une place prépondérante au sein des différentes ethnies qui peuplent le monde. Passions céréales a choisi de nous montrer leur symbolique par-delà les continents au musée du quai Branly-Jacques Chirac, à Paris.

C'est parce qu'elles sont des éléments essentiels à la survie des populations que les céréales ont parfois transcendé leur caractère purement nutritif pour devenir des supports majeurs d'identification dans le quotidien des civilisations, allant parfois jusqu'au lien avec le divin. Les grains céréaliers sont la base de l'alimentation de nombreux peuples, mais ils sont aussi associés à travers le monde aux échanges monétaires, en vertu du labeur que leur production représente mais aussi de leur caractère essentiel dans l'alimentation humaine. Ces grains précieux comptent aussi pour leur valeurs thérapeutique et ornementale.

Le maïs est abondamment cultivé en Amérique centrale où il comporte une dimension sacrée, constituant un lien entre les hommes et les dieux. Il est au cœur de la cosmogonie, c'est-à-dire la représentation que se font les populations de la création et de l'organisation de l'univers. C'est le cas chez les Mayas ; le mot *«maya»* signifierait d'ailleurs *«maïs»*. *«Les Mayas s'identifiaient comme des «hommes de maïs» et étaient à ce point persuadés du rôle primordial ce cette céréale dans leur quotidien qu'ils pratiquaient, à l'aide de planchette de compression, la déformation crânienne des jeunes enfants, par parallélisme avec la forme d'un épi de maïs»* explique Caroline Polle, guide-conférencière et ethnologue. Les Aztèques, qui ont succédé politiquement aux Mayas, ont divinisé le maïs sous les traits de Chicomecoatl, déesse de la subsistance et de la végétation et en particulier du maïs, et par extension déesse de la fécondité. Des sacrifices étaient associés au culte visant à nourrir la déesse. En Amérique du Sud, le maïs tient une place prépondérante : la chicha, boisson préparée à base de maïs fermenté, était consommée par les prêtres chamanes dans le cadre de leurs activités spirituelles. En Arizona et au Nouveau-Mexique, chez les Hopis, des danseurs masqués sortaient aux différentes étapes clés du cycle agraire. Ils représentaient les esprits katchina de la pluie, du ciel, des plantes, des animaux, esprits farceurs ou bienfaisants, qu'ils priaient pour garantir de bonnes récoltes. Des poupées miniatures de ces danseurs étaient offertes aux enfants et leur servaient de moyen d'éducation sociale et religieuse. Dans cet objectif d'éducation des plus jeunes, les rituels d'initiation, souvent liés au calendrier agraire, avaient pour but de transmettre les valeurs fondamentales d'une société. En Côte d'Ivoire et au Cameroun, chez les Dans, les initiations des jeunes gens, les deuils, plantations, semailles et récoltes donnaient lieu à de grandes fêtes pendant lesquels étaient servis de grands repas collectifs préparés par les femmes. Ces dernières, en reconnaissance de leurs qualités de cuisinières et d'organisatrices de banquets recevaient parfois une wakemia, une cuillère à riz anthropomorphe. Ces objets-trophées très convoités créaient une vraie compétition entre les associations féminines.





Les céréales, monnaie de paiement

En Afrique subsaharienne, il existe un lien symbolique fort entre rituels agraires, étapes de vie et rites de passage. Ce lien est rendu visible et accessible aux enfants avec des poupées du Cameroun et du Sénégal faites à partir d'épis de maïs décorés de pierres en verre et joliment ouvragés, afin d'enseigner aux petits la valeur des céréales. Autre exemple en Guinée, avec le masque d'épaule Nimba, objet monumental qui était sorti spécialement à la fin de la saison des pluies pour présider les rituels ouvrant la période de récolte du riz.

En Asie, la culture des céréales et le cycle de la vie humaine sont aussi très liés comme le montre un tambour de bronze de Java datant de 2 000 ans qui était destiné à appeler la pluie et arroser les plants de riz. Ce type de tambour est encore utilisé de nos jours, notamment au Vietnam. *«De la même façon, en Thaïlande, perdure la tradition des masques de génie du sol apparaissant sous des figures effrayantes car ils sont censés protéger les racines dans les rizières»* précise Caroline Polle.

Les céréales ont aussi parfois tant de valeur intrinsèque qu'elles servent de monnaie d'échange. Un soin tout particulier est alors apporté à leur protection.

Au Mali, les Dogons stockent les céréales (mil, sorgho, fonio, riz et maïs) dans des greniers protégés par des serrures en bois. Outre une fonction mécanique toute relative, ces serrures ont un rôle apotropaïque, assuré par la présence sculptée de deux Nommo, couple primordial de la cosmogonie Dogon, symbole de protection et de fertilité. Par la force magique qui leur est associée, les greniers deviennent ainsi inviolables.

Dans le Japon ancien, le riz, extrêmement valorisé, surtout pour les variétés les plus rares, servait de monnaie de paiement. Les paysans le cultivaient pour payer l'impôt et se nourrissaient de millet et d'orge. Le riz était stocké dans des greniers au sein des villes où les maisons étaient construites en bois. En cas d'incendie, pour éviter que le feu ne se propage à ces greniers, les pompiers-samouraïs avaient ordre de détruire tous les édifices en proie aux flammes. Ces derniers étaient rémunérés en riz de la plus belle qualité.

VALÉRIE GODEMENT



Cette serrure de grenier à céréales issue de la culture dogon au Mali, date de la fin du XIXe-début XXe siècle. La présence sculptée du couple primordial de la cosmogonie dogon, symbole de protection et de fertilité, est censée assurer l'inviolabilité des greniers.

Au centre : Chicomecoatl, la déesse mexicaine du maïs, culture aztèque (1350-1521) tient dans chaque main un épi de maïs.

En bas à gauche : Ce masque effrayant de génie du sol, datant de 2008, est utilisé en Thaïlande pour favoriser la culture du riz.

La larme de job, céréale thérapeutique et ornementale

En Océanie, l'alimentation est basée sur la culture des tubercules : ignames, tarot, patates douces. Les céréales ne sont pas consommées dans l'alimentation mais servent à soigner et à orner les objets les plus sacrés. La larme de job (Coix lacryma jobi) aussi appelée «l'herbe à chapelets» est une espèce de la famille des poacées (graminées) des lieux humides originaires d'Asie du Sud-Est. Ses graines sont utilisées de façon thérapeutique pour leurs propriétés diurétiques et analgésiques, toniques et anticholestérol. Elles soignent en particulier les intoxications alimentaires, les troubles urinaires et les maux de dents.

Ces graines sont aussi utilisées à des fins ornementales pour leurs qualités esthétiques. Très fréquentes en Océanie, on les retrouve sur des objets de très grand prestige comme les crânes d'ancêtres et les ornements de poitrine de chasseurs de têtes chez les Asmats de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui pratiquaient le culte des ancêtres. Les crânes des ancêtres dont on souhaitait conserver les souvenir et la protection, ou les crânes d'ennemis dont on voulait s'approprier la puissance, érigés au rang de trophées, étaient exhumés plusieurs années après le décès et ornés, entre autres, de graines de larme de job. Ils devenaient ainsi des reliques conservées et exposées dans les maisons. L'ornementation était réalisée par un expert rituel, médiateur entre le monde des défunts et le monde des vivants. Les Asmats pouvaient porter le crâne d'un ancêtre particulier autour du cou lors de raids guerriers, puisant dans la présence du disparu, proche ou ennemi, le courage de se battre. Ils pouvaient aussi parfois servir d'appuie-tête. Le vivant, pendant son sommeil, puisait ainsi la force de son ancêtre. Un jeune garçon recevait son nom d'adulte à l'issue d'un raid de chasse aux têtes en étant mis au contact des reliques.



Crédit : musée du quai Branly-Jacques Chirac, dist. RMN-Grand Palais/Patrick Gries

Crâne d'ancêtre originaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée datant du milieu du XXe siècle. Issu de la culture asmat, il est recouvert de graines de Coix lagrima jobi, graines d'érythrine, fibres végétales, plumes et cire.